

## Rapport d'activité 2014



Ce rapport d'activité 2014 témoigne de l'intensité et de la continuité de la stratégie de développement menée par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Il va, à ce titre, bien au-delà d'un simple catalogue d'actions et souligne la cohérence des projets mis en place, dans le droit fil du projet de territoire. Au travers de ses compétences obligatoires ou volontaires, la Communauté d'agglomération déploie des moyens importants, tant financiers que techniques et humains, pour structurer et accompagner le développement de l'agglomération et de son bassin d'emploi.

Dans un contexte national marqué par le repli de l'activité économique et la réduction des dotations de l'État, la Communauté d'agglomération continue à œuvrer et investir pour améliorer l'attractivité et le cadre de vie de Castres-Mazamet.

Malgré l'environnement contraint, malgré aussi une compétitivité pénalisée par la lenteur de l'avancée du projet autoroutier, les efforts accomplis portent leurs fruits.

Soutien à l'innovation et à la création d'activité, recherche et enseignement supérieur, infrastructures numériques, coopérations territoriales, sont autant de lignes d'actions qui contribuent à dynamiser la vie et l'économie locale.

Le cadre de vie n'est pas en reste, avec l'évolution importante des transports urbains, la modernisation des équipements culturels et de loisirs, la qualité des espaces urbains et la cohésion sociale renforcée au travers de la politique de la ville.

Autant d'actions qui ont permis au territoire de tenir son rang de pôle d'équilibre majeur en Midi-Pyrénées et le préparent aussi aux défis de l'avenir.

Le président de la Communauté d'agglomération,  
Pascal BUGIS  
Maire de Castres

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet  
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014

Avant-propos	1
Sommaire	3
Actualités 2014 - 2015	4
<b>Castres-Mazamet, composition urbaine</b>	<b>6</b>
<b>Présentation de la Communauté d'agglomération, gouvernance</b>	<b>7</b>
Le territoire	8
Les compétences et le fonctionnement institutionnel	9
Les organismes extérieurs et la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile	10
La coopération décentralisée avec Guediawaye	10
<b>Stratégie d'aménagement et de développement durable</b>	<b>12</b>
Le projet de territoire et la stratégie à l'horizon 2020	13
Le Contrat de Plan et le Contrat Régional Unique 2015-2020	14
Le Schéma de Cohérence Territoriale et les autres schémas locaux	14
La politique foncière	15
Le Plan Climat Energie Territorial	17
Le Plan des Déplacements Urbains	17
La contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air	18
<b>Infrastructures de communication et TIC</b>	<b>19</b>
L'enjeu de l'accessibilité routière	20
L'aéroport régional de Castres-Mazamet	20
La stratégie numérique	20
La cyber-base	21
<b>Enseignement supérieur et recherche, soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi</b>	<b>22</b>
L'enseignement supérieur à la rentrée 2014, les perspectives	23
L'offre foncière et immobilière pour les entreprises	25
L'accompagnement des entreprises et l'activité de la Technopole	26
<b>Habitat et politique de la ville</b>	<b>27</b>
Le Programme Local de l'Habitat	28
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale	29
Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi	30
<b>Transports collectifs</b>	<b>32</b>
Les transports urbains	33
Les transports scolaires	33
La mise en accessibilité du réseau de transports urbains	34
Les modes doux et alternatifs, l'intermodalité	34
<b>Équipements culturels, sportifs et de loisirs</b>	<b>35</b>
L'espace culturel multimédia Apollo Michel-Bourguignon	36
La salle de musiques actuelles Lo Bolegason	36
Les piscines et la patinoire	36
La mise en accessibilité du réseau	36
La base de loisirs du Lac des Montagnès	37
<b>Cadre de vie et environnement</b>	<b>38</b>
La collecte et la valorisation des déchets	39
La réhabilitation des anciens sites de dépôt	39
<b>Cahier central : Finances et organisation des services</b>	
FINANCES	
ORGANISATION DES SERVICES	
<b>Pour en savoir plus...</b>	<b>40</b>
<b>Répertoire des sigles</b>	<b>44</b>
<b>Réunions tenues en 2014</b>	<b>45</b>



**Transports scolaires** - ce service est composé de 23 lignes plus 12 lignes de renforts et se déploie dans tout le périmètre intercommunal.



**Promotion du territoire** - la Communauté d'agglomération est partenaire officiel du Castres Olympique et du Sporting Club Mazamétain qui portent les valeurs de Castres-Mazamet à l'extérieur.



**Renouvellement des instances après les élections municipales** - le Conseil communautaire a élu le 14 avril 2014 son Président et le Bureau, où toutes les communes sont représentées.



**Site d'enseignement supérieur** - la Semaine de l'Étudiant réunit chaque année les 1 800 étudiants de Castres-Mazamet autour de défis sportifs, de soirées cinéma, patinoire et concert.



**Transports urbains** - la navette Libellus Chrono s'arrête à la demande dans l'Écusson au centre-ville de Castres.



**Collecte des déchets** - le programme d'implantation de conteneurs enterrés se déploie progressivement sur l'ensemble de l'agglomération, villes et communes rurales.



**Économie numérique** – Thales et Consort NT, deux entreprises informatiques complémentaires dans leurs métiers, s'installent à L'Arobase et sur le site d'activité du Causse.



**Ligne interurbaine** - sur la ligne 10 du réseau gratuit de bus Libellus, une rotation est assurée toutes les heures, soit 30 bus par jour entre Castres et Mazamet.



**Nouvelles implantations d'entreprises** – parmi celles-ci, le centre de supervision, d'administration et d'expertise d'IMS Networks a ouvert ses nouveaux locaux le 1<sup>er</sup> janvier 2015.



**Programme d'investissement dans les zones d'activité** – la requalification des zones d'activité anciennes se poursuit, à hauteur de 1 M€ par an.



**Équipements sportifs et culturels** - le nouveau Centre aquatique de Mazamet a ouvert ses portes le 20 juin 2015.



**Territoire e-santé** - la 9<sup>e</sup> édition de l'Université d'été de la e-santé, qui se tient chaque première semaine de juillet à l'école d'ingénieurs ISIS, est désormais reconnue comme un évènement incontournable du secteur de la e-santé.

# Composition urbaine

## Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Les villes, bourgs et villages structurent le territoire en 4 grands niveaux urbains. Ils fournissent les services, accueillent la population et les activités économiques. Ce document fait le point sur la répartition de la population et des emplois au sein de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

### 3 pôles urbains : 81 % de la population et 93 % des emplois

Castres (52,3% de la population et 66,9% des emplois) et Mazamet-Aussillon (20,5% de la population et 20,1% des emplois) forment une agglomération bipolaire qui structure le territoire de la communauté, Labruguière (8% de la population et 6% des emplois) occupant une position charnière entre les pôles castrais et mazamétain.

- **Castres** : 41 529 habitants et 22 253 emplois
- **Mazamet** : 10 093 habitants et 4 997 emplois
- **Aussillon** : 6 167 habitants et 1 679 emplois
- **Labruguière** : 6 365 habitants et 1 996 emplois

### Les pôles intermédiaires de services

Saint-Amans-Soult (2,1% de la population et 1,5% des emplois) associé à Saint-Amans-Valtoret (hors périmètre) jouent un rôle important pour la vallée du Thoré et sont tous deux liés au pôle mazamétain.

- **Saint-Amans-Soult** : 1 656 habitants et 483 emplois

### Les bourgs de 1 000 à 3 000 habitants : 12 % de la population et 3,9% des emplois

Au nombre de 4, ces communes ont un profil résidentiel et une fonction de services à la population. Lagarrigue (2,3% de la population et 0,7% des emplois) est en continuité de Castres. Aiguefonde, Payrin-Augmontel et Pont-de-l'Arn (9,7% de la population et 3,1% des emplois) sont une composante du pôle mazamétain.

- **Lagarrigue** : 1 795 habitants et 249 emplois
- **Aiguefonde / Payrin-Augmontel / Pont-de-l'Arn** : 7 709 habitants et 1 044 emplois

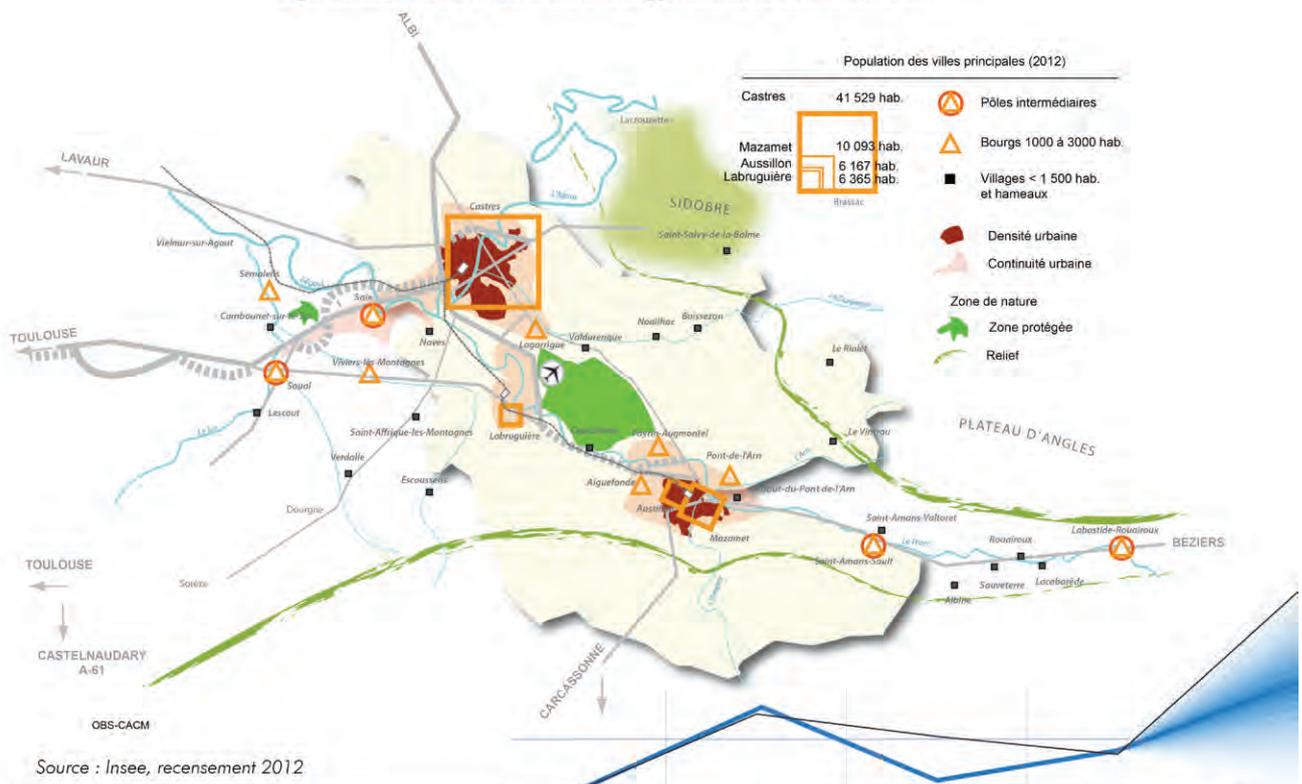
### Les villages de moins de 1 000 habitants : 4 % de la population et 1,6 % des emplois

Cette catégorie regroupe 7 communes au profil résidentiel plus ou moins marqué. 3 communes ont entre 700 et 850 habitants, 2 ont entre 300 et 400 habitants et 2 ont moins de 100 habitants.

- **Noailhac, Valdurenque et Navès** : de 700 à 850 habitants et de 80 à 200 emplois
- **Caucalières et Boissezon** : de 300 à 400 habitants et 40 et 70 emplois
- **Le Rialet et Le Vintrou** : 50 et 80 habitants et une 10<sup>ème</sup> d'emplois

**Castres et Mazamet-Aussillon accueillent 58 000 habitants et 29 000 emplois**  
(74% de la population et 87% des emplois de la Communauté d'agglomération)

Organisation territoriale de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet



# Présentation de la Communauté d'agglomération, gouvernance



*Le site d'activité du Causse Espace d'Entreprises.*

## Le territoire

Cœur du principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, l'agglomération de Castres-Mazamet et son bassin d'emploi ont surmonté les profondes mutations liées à la mondialisation qui ont entraîné l'effondrement d'activités traditionnelles telles que le textile.

Se fondant sur la culture d'entreprise du territoire, prenant appui sur les atouts que constituent la présence de groupes leaders dans leurs domaines et un tissu de petites entreprises très actives, la stratégie de redynamisation engagée depuis 20 ans a permis de redynamiser le territoire, de lui donner une attractivité et une nouvelle image, en conservant sa spécificité : les activités du secteur secondaire continuent d'occuper près de 20% dans l'emploi total, ce qui témoigne de la capacité d'adaptation et d'innovation des entreprises.

À titre de rappel :

- le territoire a été l'un des premiers à s'équiper d'un réseau en fibre optique et à s'engager dans le développement de l'économie numérique, ce qui le dote d'atouts concurrentiels dans ce domaine,
- un pôle d'enseignement supérieur-recherche-innovation a été créé, avec une offre de formation technologique et scientifique complémentaire de celle de Toulouse et des autres sites de Midi-Pyrénées,
- une politique de développement économique est assurée par la Communauté d'agglomération apportant un soutien à l'innovation au travers de sa Technopole<sup>CEEI</sup> labellisée par les réseaux RETIS et EBN et qui s'exprime sur 3 axes en lien avec les filières du pôle d'ESRI : chimie fine, numérique et santé, au sein des pôles de compétitivité, des clusters, des initiatives régionales et euro-régionales (e-santé)...

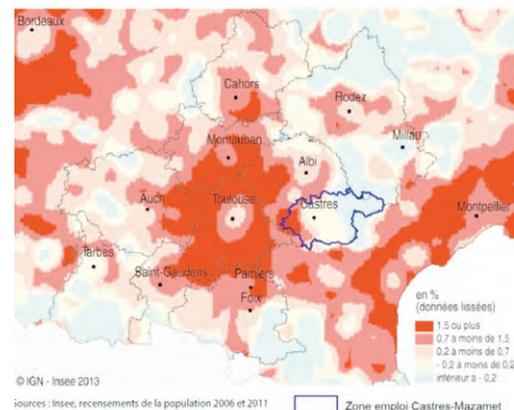
## Évolution de population 2006-2011

Globalement, la population de la zone d'emploi enregistre une progression de +0,1%/an entre 2006 et 2011, due au solde migratoire positif (+0,2%) alors que le solde naturel est négatif (-0,1%) ; cette progression se situe sensiblement en-dessous des autres zones d'emploi de Midi-Pyrénées à l'exception de la zone d'emploi Tarbes-Lourdes.

Au sein de la zone d'emploi, les évolutions démographiques sont contrastées entre l'aire urbaine de Castres et les communes situées à l'ouest, qui gagnent des habitants, alors que le reste du territoire subit une tendance au déclin démographique.

Le vieillissement de la population est marqué avec 23% de personnes de plus de 65 ans contre 19,4% dans la Région. La part des moins de 25 ans est de 26,6% et pour les plus de 80 ans elle est de 8,1%.

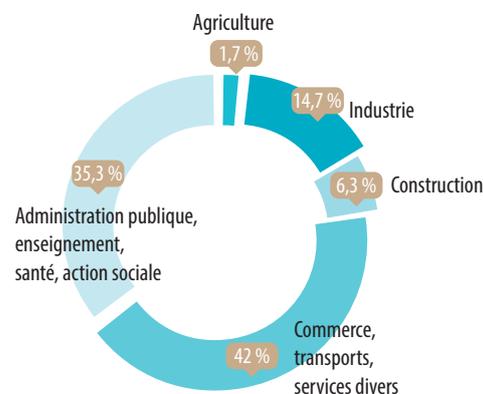
La zone d'emploi compte près de 50 000 actifs ayant un emploi, pour moitié des employés ou professions intermédiaires, pour 24% des ouvriers (19% en moyenne en Midi-Pyrénées), pour 10% des cadres et professions intellectuelles supérieures (17% en Midi-Pyrénées) ; il est à noter que le nombre de cadres continue de progresser (+7,9% entre 2006 et 2011) et que la proportion de ceux-ci occupant des fonctions métropolitaines (6,5%) est à Castres, la plus importante des aires urbaines proches de Toulouse.



## Emploi en 2012

Si 5 000 actifs résidant dans la zone d'emploi travaillent dans une autre zone (métropole régionale principalement et dans une moindre mesure dans la zone d'emploi d'Albi), on en compte autant qui viennent de l'extérieur pour travailler à Castres-Mazamet. La zone d'emploi de Toulouse attire ainsi chaque jour 3 400 de

## Secteur d'activité 2012 Emplois au lieu de travail

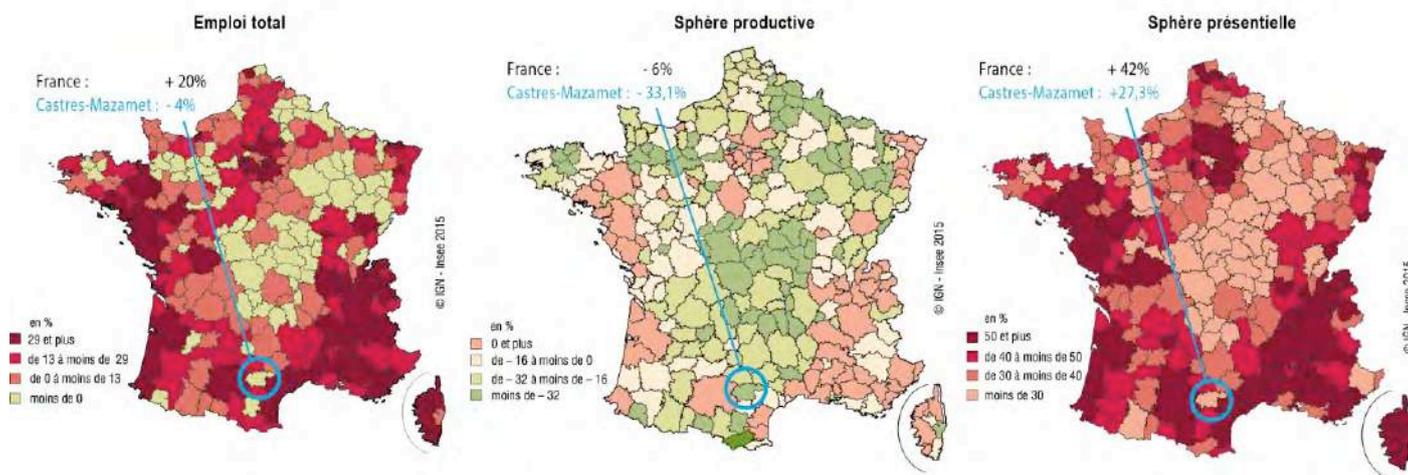


## Chiffres clés activités 2012

Communauté d'agglomération Castres-Mazamet	2012
Taux d'activité (15 ans ou plus)	50,5 %
Emplois dans la zone (1)	33 250
Salariés	28 899 (86,9%)
Non salariés	4 351 (13,1%)
Actifs résidents ayant un emploi (2)	27 786
Taux d'emploi (1/2)	119,7 %
Taux de chômage (zone d'emploi)	11,3 % (mars 2014)

Source : Insee-RP 2012

VARIATION DE L'EMPLOI 1982-2011



Source : Insee, recensements de la population (exploitations complémentaires au lieu de travail).

ces navetteurs, tandis que 2 700 font le chemin inverse.

Dans une étude intitulée « 30 ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », l'Insee analyse l'évolution de l'emploi dans les zones d'emploi françaises. Au cours de la période 1982-2011, la zone d'emploi a perdu 4% d'emploi total et 33,1% d'emploi dans la sphère productive (contre respectivement +20% et -6% pour la France). Les emplois de la sphère présentielle progressent sur cette période de +27,3% (+42% pour la France).

Entre 1998 et 2012, la baisse d'emploi est de 4% (-1 839). Au cours de cette période, les emplois tertiaires et de services progressent de 23,3% (2 731 emplois), compensant insuffisamment les pertes industrielles de 35% (-4 385 emplois).

Le taux de chômage de 11,8% (3<sup>e</sup> trimestre 2014) est un des plus élevés de la région. Dans la zone d'emploi, le revenu net moyen par foyer fiscal est de 21 055 €, contre 25 380 € en France et 26 069 € à Toulouse (21 971 € dans la zone d'emploi d'Albi). La part des foyers fiscaux imposés dans l'ensemble des foyers est de 48,3% contre 57% pour la France et 59,9% pour Toulouse (50,1% à Albi). Enfin, le revenu médian des ménages par unité de consommation est de 17 111 € à Castres-

Mazamet contre 19 218 € pour la France et 20 736 € pour Toulouse (17 845 € à Albi).

## Les compétences et le fonctionnement institutionnel

Les compétences de la Communauté d'agglomération s'établissent actuellement comme suit :

- compétences obligatoires : actions de développement économique d'intérêt communautaire, aménagement de l'espace, équilibre social de l'habitat, politique de la ville, lutte contre l'incendie et secours ;
- compétences optionnelles : création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et de parcs de stationnement d'intérêt communautaire, en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

- compétences volontaires : développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, lutte et prévention contre les inondations, entretien et restauration du lit et des berges des cours d'eau et schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

Pour l'exercice de ces compétences, le fonctionnement de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'appuie certes sur ses instances internes, décisionnelles et consultatives, mais également sur des instances extérieures.

Le Conseil, instance délibérante, règle les affaires de la Communauté d'agglomération ; il a délégué certains pouvoirs au président M. Pascal BUGIS qui représente l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes soient représentées. Outre la commission d'appel d'offres, les commissions obligatoires sont la commission des Finances et les commissions thématiques : Compétitivité du territoire-Développement économique, Urbanisme prospectif-Habitat-Politique de la Ville, Cohésion territoriale-Politiques contractuelles, Infrastructures de communication, Développement numérique, Transports-

Cadre de vie - Développement durable, Enseignement supérieur-Recherche-Innovation-Transfert de technologie.

Des groupes de travail sont constitués en tant que de besoin sur des questions spécifiques.

Il est à noter que la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu de nouvelles règles, applicables à compter des élections de mars 2014, concernant le nombre et la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires :

- jusqu'alors, les délégués communautaires dans les communautés d'agglomération étaient élus par les conseils municipaux des communes membres ; en mars 2014, l'élection de ces délégués s'est déroulée pour la première fois au suffrage universel direct ;
- en outre, la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune, chacune disposant d'au moins un siège et aucune commune ne pouvant disposer de plus de la moitié des sièges : le Conseil qui était composé de 64 délégués, est composé depuis 2014 de 49 conseillers communautaires, les communes représentées par 1 délégué disposant chacune d'un suppléant.

## Les organismes extérieurs et la concertation avec les acteurs économiques et sociaux et la société civile

Outre les services dont elle dispose, la Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, auxquels elle participe et qu'elle soutient financièrement : le suivi de ces organismes extérieurs relève des missions du Directeur général des services.



*Le Conseil de développement mobilisé autour du dossier de l'autoroute.*

La régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains de personnes, dispose d'un conseil d'exploitation consultatif ouvert aux transporteurs et aux usagers et chargé d'émettre un avis sur le budget et l'activité.

La régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le Ministère de la Culture, est dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale et dispose d'un conseil d'administration.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération est membre de syndicats mixtes : Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, Syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, Syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne, Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers Trifyl, Syndicat mixte du bassin de l'Agout, Syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

auxquelles participe la Communauté d'agglomération sont : la SAEM InterMédiaSud, dont elle est l'actionnaire principal (capital de 1 308 354 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet et la SEM 81, société départementale d'aménagement et d'équipement, dont la Communauté d'agglomération est administrateur.

Les associations dont la Communauté d'agglomération est membre relèvent principalement de deux domaines :

- l'organisation territoriale, avec notamment le Conseil de développement, instance de consultation où la société civile est largement représentée (36 membres sur 65), mobilise en outre les acteurs locaux pour le soutien à l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet et est présidée depuis 2014 par Jean BERTIN successeur de Guy MILLAN et l'association du Pays d'Autan dissoute fin 2014 du fait de la loi MAPTAM instituant les PETR ;
- le développement économique : Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé, pôle de compétitivité Agrimip, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, incubateur Midi-Pyrénées...

La commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale.

La commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées a pour objet d'examiner, en concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées, les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11 février 2005 qui impose de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ; les maires des 16 communes membres y participent.

## La coopération décentralisée avec Guediawaye

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet réalise un projet de coopération décentralisée avec la ville de Guediawaye (Sénégal) en partenariat avec l'Université Toulouse 2 Jean-Jaurès, conduit dans le cadre d'un appel à projet 2013-2015 du Ministère des Affaires Étrangères consistant à développer un outil de cartographie SIG pour aider les services de la ville dans leurs missions.

En 2014, pour la première fois, la coopération a bénéficié de la présence d'un



L'atelier SIG avec les services de la ville de Guediawaye

Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) à Guediawaye ; le travail réalisé au cours de cette année a permis au SIG de se professionnaliser. Avec l'appui des partenaires dans le cadre de 2 missions effectuées sur place, la promotion pour développer son usage a été renforcée par le travail du VSI et de la technicienne locale qui, grâce à la formation dispensée au cours de l'année et à ses compétences techniques, peut également réaliser des travaux plus complexes et former à la saisie d'autres agents des services ou organismes partenaires de Guediawaye.

Si le SIG est aujourd'hui capable de travailler à la fois sur la dimension d'acquisition de données, d'analyses et d'appui à la décision, les demandes des décideurs ou des services restent encore trop ponctuelles pour orienter et alimenter durablement le travail du service. Il manque également

une production et une diffusion plus systématique des résultats qui permettraient d'illustrer concrètement le contenu du SIG et susciter davantage de demandes.

De ce point de vue, l'expérience en cours de développement avec la Communauté d'agglomération de Dakar, qui utilise le SIG de Guediawaye pour améliorer la gestion de la collecte des ordures ménagères, est exemplaire : l'usage du SIG par un partenaire externe peut être un bon moteur et motiver la création d'autres applications utiles au sein de la collectivité. Avec l'aide d'un nouveau VSI, l'objectif est de développer les données et applications du SIG en relation avec les décideurs, les services et les partenaires de Guediawaye. Concrètement, il s'agira de produire des cartes pour valoriser les données collectées et de diffuser les résultats afin de promouvoir les capacités du SIG, et d'approfondir également son travail avec les organismes partenaires de la ville, dans la continuité de l'expérience en cours de développement avec Dakar.

### Programme 2013-2015 de coopération Castres-Mazamet - Guediawaye

BUDGET	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Temps passé	70 318 €	71 318 €	70 318 €	211 953 €
Numéraire CACM	9 000 €	18 000 €	9 000 €	36 000 €
Subvention MAEE	7 000 €	18 500 €	18 500 €	44 000 €
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>86 318 €</b>	<b>107 818 €</b>	<b>97 818 €</b>	<b>291 953 €</b>

# Stratégie d'aménagement et de développement durable



*Le site d'activité du Thoré.*

## Le projet de territoire et la stratégie à l'horizon 2020

La Communauté d'agglomération s'appuie depuis 2002 sur un projet de développement durable conduit en concertation avec la société civile, sous l'égide d'un conseil de développement qui a guidé les programmes stratégiques précédemment présentés dans le cadre des politiques contractuelles.

C'est sur la base de ce projet actualisé qu'ont été proposées des contributions à l'élaboration du Contrat de Plan État-Région 2015-2020 et que des opérations et actions sont proposées à la programmation du nouveau Contrat Régional Unique à partir de 2015.

Rappelons que les efforts soutenus depuis 20 ans pour maintenir la compétitivité et l'emploi dans la zone d'emploi de Castres-Mazamet ont permis de faire face aux mutations des activités manufacturières et de promouvoir de nouvelles activités : si la création nette d'emploi est la plus faible des zones d'emploi de l'aire métropolitaine de Toulouse, les emplois perdus ont été compensés.

Depuis 2012, les orientations stratégiques et les priorités de la Communauté d'agglomération ont été précisées et réaffirmées :

- poursuivre le désenclavement routier, en particulier avec la réalisation de l'autoroute entre Toulouse et Castres-Mazamet et le renforcement des liaisons internes entre les deux aires urbaines de l'agglomération ;
- accompagner la diversification des activités, le développement des entreprises et favoriser leur implantation par la qualité de l'offre foncière, immobilière, et le développement des TIC à très haut débit,
- développer l'enseignement supérieur et la recherche en cultivant les spécificités et atouts du site, en lien avec l'innovation.



*Le panorama de la Montagne noire comme horizon partagé.*

Le projet de l'agglomération de Castres-Mazamet vise désormais à capitaliser sur les acquis pour renouer avec la croissance de l'emploi et de la population comme pôle d'équilibre entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, au cœur de la nouvelle Région.

Le niveau d'activité de la zone d'emploi doit être soutenu et accompagné pour le développement économique du territoire. Le maintien et la création d'activité et d'emploi repose sur une offre foncière et immobilière de qualité, une capacité à prospecter et accueillir des projets d'implantation d'entreprises.

Les acquis en matière de numérique et de Très Haut Débit (THD) doivent être renforcés sur tout le territoire pour contribuer à son attractivité. Le déploiement des réseaux, aujourd'hui concentré sur l'agglomération, doit être étendu à la zone d'emploi pour développer les activités, les emplois et les services à la population. Castres-Mazamet recherche à l'échelle de la zone d'emploi un aménagement équilibré de l'espace, le développement harmonieux de l'habitat et une dépense énergétique globale maîtrisée pour pro-

téger l'environnement et contribuer à l'attractivité du territoire afin d'accueillir de nouveaux habitants.

À l'horizon 2020, l'ambition est de consolider les acquis et d'impulser une nouvelle dynamique de l'emploi et de la démographie à l'appui d'un programme stratégique adapté à la conjoncture :

- crise dont l'impact se trouve amplifié dans un bassin où subsiste un handicap de compétitivité tant que la mise en service de l'autoroute avec Toulouse en 2020 n'est pas effective ;
- raréfaction des crédits publics qui impacte les budgets des collectivités locales et oblige à redoubler les efforts de maîtrise des coûts et de priorisation des investissements ;
- réforme institutionnelle en cours.

Les acquis doivent être consolidés :

- le territoire a été pionnier pour s'équiper d'un réseau en fibre optique et s'engager avec succès dans le développement de l'économie numérique avec des atouts concurrentiels dans ce domaine, en particulier dans le contexte de très fort développement du *cloud computing*, une importante concentration de mètres carrés de *data*

centers neutres et hautement sécurisés ;

- partie prenante des pôles de compétitivité et des dynamiques régionales de soutien à la compétitivité et à l'innovation, l'agglomération s'est dotée une offre foncière de très haut niveau pour l'accueil des entreprises et l'accompagnement de leurs projets, à l'appui de l'expertise de sa Technopole<sup>CEEI</sup>, sur 3 axes en particulier : santé, numérique et chimie fine ;
- en cohérence avec ces axes, le pôle d'enseignement supérieur-recherche-innovation a progressivement déployé jusqu'à Bac+8 une offre de formation technologique et scientifique complémentaire des sites universitaires environnants, préparant des diplômés professionnels, tissant des liens étroits avec le monde de l'entreprise, avec une spécialité en e-santé ;
- par ailleurs, le centre hospitalier intercommunal de Castres-Mazamet identifié comme le plus important (450 lits en Médecine, Chirurgie, Obstétrique) et le mieux doté de Midi-Pyrénées en dehors de Toulouse, constitue une offre sanitaire au service d'un bassin de santé de plus de 150 000 habitants et offrant un champ d'expérimentation pour les activités émergentes dans le domaine de la e-santé.

Toutefois, un grave handicap doit être levé : Castres-Mazamet reste le seul bassin de Midi-Pyrénées de cette importance ne disposant pas d'une liaison routière rapide et sûre avec la métropole toulousaine ; la compétitivité d'un territoire étant étroitement liée à son accessibilité, l'accélération de la réalisation de la liaison autoroutière Toulouse-Castres devient, dans le contexte économique actuel, d'une extrême urgence.

## Le Contrat de plan et le Contrat Régional Unique 2015-2020

L'année 2013 marque la fin de période des procédures contractuelles européenne, nationale et régionale : Contrat Etat-Région, Programmes opérationnels des fonds structurels, Convention territoriale d'agglomération ; en 2014, les principes d'intervention de la Région et de l'Europe pour la période allant jusqu'à 2020 ont été redéfinis.

L'élaboration du nouveau Contrat de plan Etat-Région a commencé fin 2013 et s'est poursuivie en 2014 ; lors de la première phase d'élaboration portant sur la définition de la stratégie régionale, la Communauté d'agglomération a produit des contributions sur le volet thématique de ce contrat ainsi qu'une synthèse : innovation, filières d'avenir, usine du futur ; enseignement supérieur-recherche-innovation ; mobilité multimodale ; transition écologique et énergétique, THD et usages du numérique.

Ces contributions ont débouché sur des propositions qui ont notamment permis :

- de maintenir, pour les infrastructures routières, la programmation de la déviation longue de Saint-Alby (9 M€), non réalisée dans le cadre du précédent contrat ;
- d'inscrire de nouvelles opérations pour l'enseignement supérieur - recherche - innovation, à savoir la construction de la Maison de campus (3,250 M€) et la réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT (3,6 M€).

Instruments financiers complémentaires au Contrat de plan, les nouveaux Programmes opérationnels ont été adoptés fin 2014.

Enfin, la Région a lancé une nouvelle politique contractuelle au travers des Contrats Régionaux Uniques qui concernent la métropole, les agglomérations et les territoires ruraux organisés et structurés avec les zones d'emploi, avec pour objectif d'agir en priorité pour la croissance et l'emploi.

La Communauté d'agglomération a préparé dès 2014 l'exposé de sa stratégie et des propositions pour s'inscrire dans cette démarche. Fin 2014, elle a appelé ses communes membres à faire connaître les projets qu'elles souhaitent voir inscrire à ce contrat.

Ainsi, au 1<sup>er</sup> semestre 2015, sur la base des informations transmises par les communes et des opérations propres à la Communauté d'agglomération, un projet de convention cadre a été établi selon un document-type transmis par les services de la Région Midi-Pyrénées, permettant de mobiliser environ 70 millions d'euros d'opérations réparties en 12 chapitres thématiques.

Cette convention présente le projet territorial et décline un programme opérationnel selon les axes prioritaires d'intervention de la Région en deux phases de trois ans. La première sur 2015-2017, à l'issue de laquelle une révision permettra l'adaptation au cadre d'intervention de la nouvelle région et aux évolutions règlementaires qui résulteront de la réforme territoriale. Le Département est partenaire du Contrat Régional Unique en soutenant les opérations inscrites selon son propre régime d'intervention.

## Le Schéma de Cohérence Territoriale et les autres schémas locaux

Face aux difficultés auxquelles la zone d'emploi se trouve confrontée, les collectivités locales recherchent dans l'intercommunalité, en concertation avec les acteurs économiques et sociaux, la meilleure façon d'agir pour soutenir la compétitivité, l'innovation et l'emploi, la cohésion territoriale et l'attractivité du territoire, mettant les réflexions collectives qui fondent l'action locale, en perspective des politiques conçues à des échelles plus larges. Les schémas qui s'en dégagent, s'inscrivent ainsi en déclinai-



pays d'Autun et a fait l'objet dans le cadre du SCoT, d'une réflexion qui a permis d'identifier les besoins du territoire.

Pour les 15 à 20 ans à venir, 250 hectares environ sont à acquérir à l'échelle du SCoT, pour satisfaire les besoins en foncier à vocation économique dont 150 hectares pour la Communauté d'agglomération.

Concernant la politique de l'habitat, les objectifs que se fixe la Communauté d'agglomération nécessitent de s'assurer de la disponibilité foncière nécessaire dont l'estimation peut varier en fonction des formes qui seront privilégiées ; le SCoT du Pays d'Autun a souligné le risque d'une surconsommation foncière et son impact sur le développement durable et équilibré du territoire.

Face à ces constats, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) est apparu comme la structure la plus adéquate pour remplir les objectifs recherchés dans le cadre d'une démarche prospective, pouvant en outre associer d'autres communautés proches qui pourraient être intéressées de le rejoindre.

Il existe 3 durées de portage (4, 8 et 12 ans) et 2 modalités de remboursement (à terme ou à annuités constantes) ; les frais de portage sont calculés à partir du taux affecté au financement d'une opération par les établissements bancaires bonifié de 1,5 %.

L'intervention de l'Établissement public local de Castres-Mazamet, financée par le produit de la taxe spéciale d'équipement, se fait dans le cadre hiérarchisé d'un programme pluriannuel d'intervention 2015-2018, comme suit :

Thème	Objet	Pourcentage du PPI	Montant du PPI	Montant annuel
1	Développement économique	44 %	5,5 M€	1,375 M€
2	Logement et habitat	24 %	3,0 M€	0,750 M€
3	Réserves foncières ciblées ou d'opportunité	32 %	4,0 M€	1,000 M€

Le budget 2014 traduit la mise en œuvre opérationnelle de l'EPF comme en atteste le compte administratif 2014 :

Section	Résultat global de clôture 2012	Résultat de l'exercice 2013	Résultat global de clôture 2013
FONCTIONNEMENT	925 144,32	193 944,50	1 119 088,82
INVESTISSEMENT	1 198 259,51	-1 743 500,70	-545 241,19

## Les opérations réalisées au 31 décembre 2014

Cette année d'exercice aura permis à l'EPF de Castres-Mazamet de finaliser douze opérations d'acquisition sur de nombreuses communes de l'agglomération.

### Acquisitions :

N°	Objet	Commune	Emprise foncière (m2)	Prix (hors frais)
22	Bien immobilier à Lacalm	Aiguefonde	96	89 000 €
20	Parcelle boulevard du Thoré	Aussillon	9 221	202 862 €
24	Parcelles gare de Mazamet	Aussillon/ Mazamet	3 500	43 750 €
32	Ensemble immobilier Lacaze-basse	Castres	615	50 000 €
34	Bien bâti avenue de Lautrec	Castres	546	135 000 €
33	Ensemble immobilier avenue d'Albi	Castres	9 503	180 000 €
13	Parcelles En rosières	Saint-Amans-Soult	115 619	310 000 €
30	Parcelles l'Espinassette	Castres	19 985	390 500
38	Immeuble rue de Crabié	Castres	186	20 000 €
26	Ensemble immobilier rue Galibert Pons	Mazamet	3 680	165 000 €
36	Parcelles rue de Crabié	Castres	2 511	241 000 €
15	Parcelle En rouch	Labruguière	36 464	291 712 €
Total des acquisitions			201 926 m <sup>2</sup>	2 118 824 €

### Cessions :

N°	Objet	Commune	Prix
	Sans objet pour cette année		0

## Le Plan Climat Énergie Territorial

Sensible aux enjeux liés au changement climatique, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a décidé dès 2011 de lancer un projet de développement durable permettant la préservation de l'environnement sur son territoire : le Plan Climat Énergie Territorial.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, le PCET formalise un cadre dans lequel la collectivité, après avoir dressé un diagnostic, s'engage pour faire face aux évolutions du climat et à leurs conséquences.

Les deux principaux objectifs de ce dispositif sont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) générées sur l'ensemble du territoire afin d'en limiter l'impact sur le climat,
- l'adaptation aux effets du changement climatique.

Avec son PCET adopté en septembre 2013, la Communauté d'agglomération met en place une stratégie locale et un plan d'actions 2013-2017 à l'échelle du territoire.

Ce plan dispose d'un vaste programme d'actions dans de multiples thématiques (habitat, transport, gestion des déchets...) et également en interne, au sein même de la collectivité.

Désormais opérationnel, il débouche sur la réalisation d'actions concrètes, notamment en lien avec l'énergie à travers un concours d'économies réalisé au sein même de la collectivité, des audits énergétiques sur les bâtiments ainsi qu'une étude sur le développement de réseaux de chaleur sur le territoire.

Ces actions fixent des objectifs chiffrés qui devront contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les objectifs européens de réduction pour 2020 (3 x 20 %) ainsi que l'objectif « Facteur 4 » de réduction par quatre des émissions de GES d'ici 2050 pour tendre vers la transition énergétique.

### Plan climat énergie de Castres-Mazamet



(Les étapes du Plan Climat Énergie Territorial, nouvelle mise à jour)

### Objectifs



## Le Plan des Déplacements Urbains

La Communauté d'agglomération a engagé l'élaboration d'un plan de déplacements urbains (PDU) volontaire. En effet, seules les communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants ont l'obligation de réaliser un PDU. Cependant, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a souhaité réaliser ce document considérant qu'il était important de s'engager dans une réflexion globale sur son accessibilité multimodale (route, voie ferrée...) et sur ses déplacements internes qui doivent favoriser des modes respectueux de l'environnement et de la sécurité.

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération a choisi un bureau d'études Erea Conseil dont le siège est à Bordeaux et qui l'accompagne dans cette réflexion. Pour le suivi de l'étude, un comité de pilotage a été mis en place, il regroupe les vice-présidents en charge des questions de transports, déplacements et environnement à la Communauté d'agglomération, des personnes publiques associées comme l'État, les Conseils

Régional et Départemental et des techniciens.

Le plan de déplacements urbains comporte un diagnostic des mobilités, un scénario souhaitable et des fiches-actions pour le mettre en œuvre. C'est un document de programmation et un document stratégique qui constituera un guide pour l'action publique dans les 10 années qui viennent.

Suite à la réunion de lancement de l'étude qui s'est déroulée fin 2013, 3 grandes étapes ont ponctué l'année 2014 :

- le **23 janvier 2014**, des ateliers de concertation ont réuni les élus, les autorités organisatrices de transports (Conseils Départemental et Régional), la SNCF et RFF, les transporteurs, l'opérateur de fret ferroviaire, les chambres consulaires, le centre hospitalier intercommunal, des entreprises, des associations d'usagers : motards, cyclistes, parents d'élèves, Paralysés de France, Mission locale, Enseignement supérieur, Union Protection Nature Environnement du Tarn..., les représentants de collectivités et de l'État, la Gendarmerie, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement du Tarn... Ces ateliers ont permis de débattre et de connaître les attentes, les réflexions ou les projets des uns et des autres en

matière de mobilité. Ils ont également contribué à la réalisation et au partage du diagnostic du PDU, principalement sur le lien entre urbanisme et déplacements, le réseau routier et le transport de marchandises, la sécurité routière, les traversées de villages, l'aménagement des espaces publics, le stationnement, les transports publics et l'intermodalité, les déplacements « doux » : vélo, marche à pied, et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

- **Le 8 juillet 2014**, le comité de pilotage a examiné le diagnostic dans sa version plus finalisée. Celui-ci a également été présenté en Bureau de la Communauté d'agglomération.

- **Le 26 novembre 2014**, après plusieurs réunions techniques, 2 scénarii contrastés ont été présentés en comité de pilotage, l'objectif étant de retenir les propositions de l'un ou l'autre, envisageables dans les 10 années à venir. Le scénario 1 consiste en la poursuite des mesures d'amélioration déjà en cours sur les transports collectifs, les gares intermodales de Castres et de Mazamet, les pistes cyclables, les aménagements d'espaces publics, les actions d'écomobilité : plan de déplacements d'entreprises ou d'administrations, covoiturage... Le scénario 2, plus volontariste, envisage des restructurations plus importantes en matière de transports collectifs (sites propres...) et d'organisation des circulations tous modes, une valorisation forte de l'intermodalité et des actions de communication et de sensibilisation auprès de la population et des acteurs du territoire très poussées. Ces scénarii ont été présentés en Bureau de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Le scénario choisi devra être bien adapté au profil de notre collectivité et tenir compte des capacités financières des collectivités concernées.

Le bureau d'études devra ensuite décliner les actions qui en découlent, chiffrer leur coût et identifier les collectivités concernées.

Le PDU sera ensuite soumis à évaluation environnementale puis à enquête publique dans le courant de l'année 2016. Des opérations de communication et des ateliers seront à nouveau organisés lors de ces phases à venir.

## La contribution à la politique de l'eau et à la lutte contre la pollution de l'air

S'agissant de sa contribution à la politique de l'eau, la Communauté d'agglomération adhère au syndicat mixte interdépartemental du bassin de l'Agout qui transmet chaque premier semestre à la Communauté d'agglomération le rapport d'activité de l'année précédente ; ce document est soumis à l'approbation du Conseil.

L'année 2014 a été marquée par l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Agout par arrêté inter-préfectoral du 14 avril 2014.

Durant toute l'année, le syndicat mixte s'est efforcé de mettre en place les premières dispositions du SAGE Agout pour aboutir à une organisation territoriale apportant un service public de qualité sur la gestion intégrée de l'eau et la préservation de la ressource, ainsi que sur la gestion partagée des milieux aquatiques.

Rappelons que le programme de travaux du Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de la vallée du Thoré s'est terminé à l'automne 2011 ; le système d'alerte des communes en cas de montée du niveau des eaux des cours d'eau est toujours opérationnel pour la haute vallée du Thoré.

Le syndicat mixte assure l'entretien des berges de 200 km de rivières ; ces travaux d'entretien s'inscrivent dans une continuité afin de préserver le milieu naturel tout en prenant en compte les impératifs

des zones économiques que traversent l'Agout et le Thoré.

Les cours d'eau suivants ont fait l'objet d'un diagnostic en 2014 : l'Agout, le Thoré et l'Arnette.

Le syndicat étudie en outre la mise en place de plans pluriannuels de gestion des cours d'eau à compter de 2015.

Une station de mesure basée à proximité du stade du Travet à Castres assure le suivi de la qualité de l'air.

Concernant la mesure des différents polluants, l'année 2014 a relevé les niveaux de pollution suivants :

- pour le dioxyde d'azote, les niveaux respectent les valeurs réglementaires ;
- pour l'ozone, la valeur cible autorisant des dépassements dans la limite de 25 jours/an a été respectée en 2014 ;
- pour les particules en suspension PM10 (inférieures à 10 microns), la valeur limite pour la protection de la santé a été respectée en 2014 ;
- pour les épisodes de pollution de l'air, 2 épisodes de pollution de l'air par les particules en suspension sont survenus en 2014 à Castres (13 en 2013).

# Infrastructures de communication et TIC



*Le centre de supervision, d'administration et d'expertise en cybersécurité d'InterMédiaSud.*

## L'enjeu de l'accessibilité routière

La mobilisation des élus et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux locaux pour l'accélération de la mise à 2 X 2 voies de la liaison entre Toulouse et Castres selon l'itinéraire RN 126 par une mise en concession autoroutière, ne s'est pas relâchée en 2013. Décidé par l'État le 25 juin 2010, ce projet apparaît en effet dans le contexte actuel comme la seule solution permettant une réalisation dans des délais rapides, d'autant que la situation économique et sociale du bassin d'emploi en souligne désormais l'extrême urgence.

Au cours de l'année 2014, le projet d'autoroute Castres-Toulouse a poursuivi son avancée conformément au calendrier prévisionnel, selon les perspectives énoncées par le Préfet de Région Midi-Pyrénées lors du comité de pilotage qui s'était tenu fin 2013 dans les locaux de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Après saisine de la Commission nationale du débat public qui a confirmé son avis favorable, précédemment émis en mars 2010, M. le Préfet de Région a communiqué le 28 avril 2014 la décision de M. le Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de poursuivre l'aménagement entre Castres et Toulouse dans le cadre d'une mise en concession et, après concertation, a retenu le tracé qui sera mis à l'enquête publique en 2015, ce qui laisse prévoir une mise en service pour 2020.

En début d'année, le Département du Tarn - le 28 février 2014 - et la Région Midi-Pyrénées - le 13 mars 2014 - ont successivement délibéré en faveur du projet autoroutier. Les assemblées régionale et départementale ont ainsi rejoint la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet qui s'était prononcée officiellement pour la liaison autoroutière lors de son Conseil du 5 décembre 2013.

Lors de ses réunions des 6 et 24 juin 2014, le comité de pilotage a confirmé le tracé de référence qui a été arrêté le 31 juillet

2014 par le Préfet de Région ; cette étape a permis de fixer la bande des 300 mètres soumise à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique. Au cours du second semestre, les services de la DREAL ont poursuivi les études complémentaires et la concertation, notamment sur la question des échangeurs.

C'est sous la présidence de M. Pascal MAILHOS, Préfet de Région, que le comité de pilotage à nouveau réuni le 29 janvier 2015, a réaffirmé le lancement de l'enquête d'utilité publique en fin d'année 2015.

## L'aéroport régional de Castres-Mazamet

L'aéroport régional de Castres-Mazamet constitue un réel outil d'expansion économique et une infrastructure importante de désenclavement pour l'agglomération et son bassin d'emploi tant qu'ils restent mal reliés par la route à la métropole toulousaine et à l'aéroport international de Blagnac. Situé au cœur de l'agglomération, jouxtant le site Le Causse Espace d'Entreprises, il génère de l'activité directe et des retombées économiques et sociales.

La Communauté d'agglomération a continué en 2014 de soutenir financièrement l'aéroport en y consacrant comme chaque année, près de 1 M€.

Ce soutien porte sur l'exploitation de la plateforme aéroportuaire dans le cadre du partenariat entre la CCI, le Département et la Communauté (1/3 chacun) et sur la participation au fonctionnement des lignes aériennes avec Paris et Lyon (Région, Département, Communauté d'agglomération : 28% chacun et CCI 16%) ; elle participe également aux travaux d'investissement : aménagement du parking et restructuration de l'aérogare.

La ligne aérienne avec Paris comporte 3 rotations quotidiennes et une le dimanche.

La ligne aérienne avec Lyon via Rodez est interrompue depuis février 2014.

La ligne saisonnière hebdomadaire avec

Ajaccio, créée depuis 2012, a été renouvelée en 2014 et 2015.

La fréquentation de l'aéroport en 2014 a représenté 10 200 mouvements, soit près de 42 200 passagers répartis comme suit :

- 37 000 passagers pour la ligne vers Paris, fréquentation en augmentation de 6% qui enregistre le meilleur taux de remplissage depuis sa création ;
- 2 250 passagers pour la ligne vers Lyon (2 mois) ;
- 1 800 passagers pour la ligne vers la Corse, qui a connu un taux de remplissage de 75%.

La fin de l'année 2014 a été consacrée au lancement du nouveau marché pour la ligne Castres-Paris, lequel prendra effet au 1er juin 2015 pour 4 ans.

Toutefois, la question du financement se pose compte tenu du désengagement financier de l'État, qui laisse à la charge des collectivités locales et de la Chambre de Commerce et d'Industrie l'essentiel du financement de cette ligne, bien qu'elle remplisse manifestement tous les critères d'intérêt d'aménagement du territoire.

## La stratégie numérique

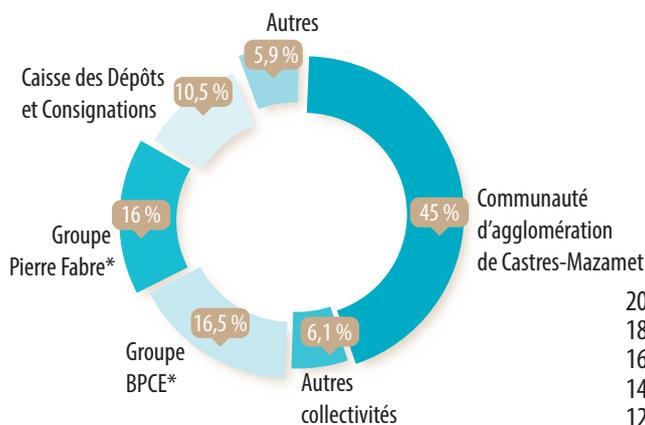
Les décideurs de l'agglomération de Castres-Mazamet ont misé il y a plus de 20 ans sur l'émergence de l'économie numérique pour redynamiser le territoire. Cette démarche visionnaire et novatrice, qui a amené à la création d'un partenariat public-privé au sein de la SAEM Intermédiasud et a permis la création du premier réseau métropolitain en fibre optique de France et du téléport, continue aujourd'hui de donner à Castres-Mazamet une attractivité et un avantage concurrentiel réel, à l'heure de l'expansion du très haut débit et des e-services.

Dans la continuité de cette démarche pionnière de déploiement numérique dans l'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté d'agglomération, avec l'appui d'Intermédiasud, accompagne les évolutions dans le cadre de son Schéma Directeur Territorial d'Aménage-

ment Numérique. En particulier, dans le cadre des accords conclus avec Orange : mise en œuvre du « Fiber To The Home » (Ftth), résorption des zones d'ombre, couverture 4G ; parallèlement, elle a réalisé une étude permettant d'identifier les e-services qui pourraient être déployés dans l'agglomération.

En 2014, elle a continué de consacrer une enveloppe de crédits de 300 k€ pour le raccordement à la fibre optique des entreprises qui en auraient besoin et ne seraient pas situées dans les zones d'activité déjà desservies.

Le chiffre d'affaires d'InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est le principal actionnaire public (capital de 2 M€), a continué de progresser en 2014. La société a lancé au début de cette même année le chantier de construction de ses nouvelles installations sur Le Causse Espace d'Entreprises à hauteur d'environ 5 M€, ce projet étant assorti de la création prévue de 6 emplois dans les 3 ans, portant l'effectif à 33 salariés, soit 50 à terme. Le nouveau bâtiment a été inauguré le 19 juin 2015. Afin de donner la plus grande réactivité possible à la société et lui permettre de saisir toutes les opportunités stratégiques dans les secteurs des télécommunications et de la cyber-sécurité où elle est positionnée, la société a engagé le processus de constitution d'une filiale qui doit voir le jour en 2015.



\* Ensemble des partitions :  
 Groupe BPCE : Banque Populaire Occitane, SOREPAR, i-BP  
 Groupe Pierre Fabre : Pierre Fabre SA et Monsieur Pierre Fabre

## La cyber-base

La particularité de la cyber-base de Castres-Mazamet, qui fonctionne depuis 2005, est la mise en réseau de 5 espaces publics numériques reliés par la fibre optique, et dont la Communauté d'agglomération assure l'animation en affectant un agent à temps complet.

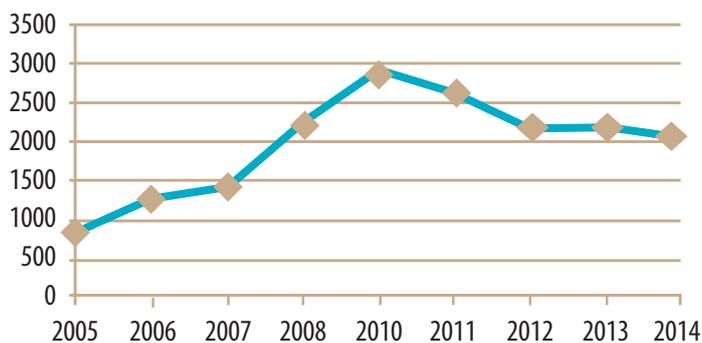
La tête de réseau est assurée par le service enfance-jeunesse de la ville de Castres. Les 4 points relais sont : l'espace culture multimédia de la bibliothèque municipale de Castres, l'espace informatique de la médiathèque de Mazamet, le point d'information jeunesse d'Aussillon, la maison des jeunes et de la culture de Labruguière. Ces espaces sont dotés au total de 48 ordinateurs accessibles à tous.

La cyber-base a pour objectif de mettre à la disposition des habitants des ordinateurs connectés à internet, d'initier et d'éduquer aux usages des technologies de l'information et de la communication grâce à l'accès libre et à des animations événementielles, ainsi qu'au travers d'ateliers d'initiation ou de thématiques prioritairement adressés aux demandeurs d'emploi.

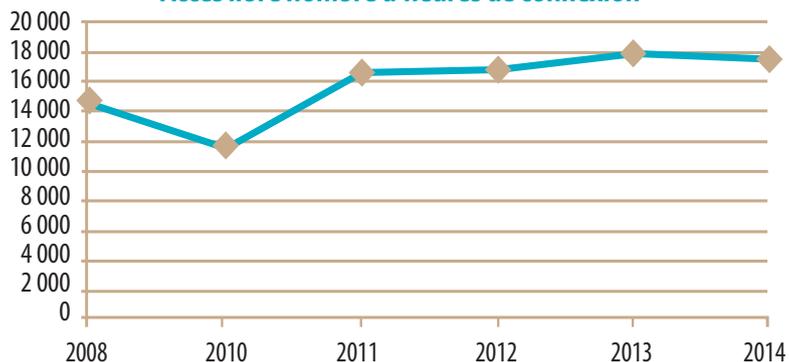
La fréquentation de l'accès libre dans les espaces du réseau cyber-base de Castres-Mazamet est stable par rapport à l'année passée. Ces chiffres ne prennent pas en compte les usagers de passage qui ne sont pas inscrits dans le portail cyber-base. Concernant les ateliers informatiques, avec un nombre d'ateliers proposés en diminution et à la mise en place des ateliers individuels, la fréquentation reste stable.

L'offre du portail cyber-base est large : soutien scolaire, apprentissage et révision du code de la route, accès à des ressources encyclopédiques, portail des métiers sont autant d'outils mis à la disposition des usagers ou utilisés dans le cadre d'ateliers en direction de publics spécifiques, dont celui des demandeurs d'emploi qui font l'objet d'une attention particulière pour adapter le service proposé à l'évolution des besoins en partenariat avec Pôle emploi. Afin de répondre à la demande et suivre les évolutions des usages du multimédia, la cyber-base envisage de proposer des ateliers d'initiation aux tablettes tactiles.

Ateliers : nombre de participants aux ateliers



Accès libre nombre d'heures de connexion



## Enseignement supérieur et recherche, soutien à l'innovation et à la création d'activité et d'emploi



*Démonstration dans les salles du living lab de l'école d'ingénieurs ISIS : le Connected Health Lab.*

## L'enseignement supérieur à la rentrée 2014 et les perspectives

Rappelons que l'exercice de cette compétence s'appuie sur un syndicat mixte constitué du Conseil départemental du Tarn et de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et qu'il a pour objet de :

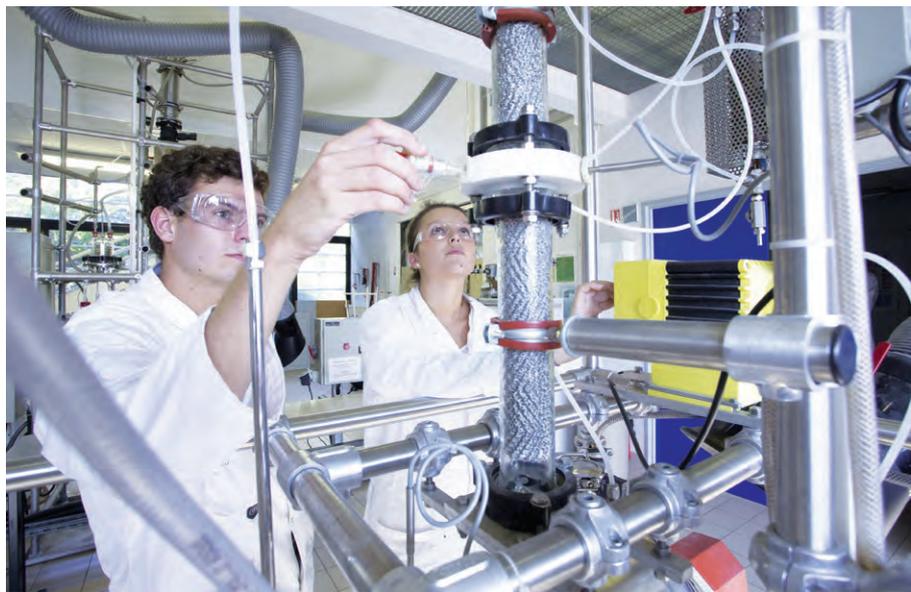
- favoriser l'étude de tous projets pouvant concourir au développement de formations supérieures ;
- réaliser par lui-même ou par voie de mandat ou délégation de maîtrise d'ouvrage, et financer les installations, équipements et aménagements nécessaires à l'enseignement supérieur afin d'offrir des solutions adaptées aux besoins des étudiants en restauration et logement ;
- promouvoir toute action pouvant concourir à la promotion de l'enseignement supérieur, à sa bonne intégration dans la vie locale et à l'animation de la vie étudiante.

Il est également à noter que les villes moyennes occupent une place importante à la fois dans la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et dans la réussite et l'insertion des jeunes qui y suivent leurs études.

Ainsi, le site scientifique et technologique d'enseignement supérieur et de recherche de Castres-Mazamet, où la proportion des boursiers et le taux de réussite sont supérieurs à la moyenne nationale, est tourné vers l'emploi et se développe en partenariat étroit et croisé avec le monde de l'entreprise : l'alternance concerne 1/3 des formations.

Son développement est indissociable de la stratégie de soutien à la compétitivité et à l'innovation conduite à Castres-Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone (plus de 500 chercheurs et ingénieurs en R&D).

Le site compte 1 834 étudiants inscrits pour l'année 2014-2015 dans 19 établis-



La halle de technologie du département Chimie de l'IUT Paul Sabatier à Castres.

sements, dont 951 sur le campus de La Borde Basse entre le lycée et les 3 établissements universitaires : IUT de l'Université Paul Sabatier, École d'ingénieurs ISIS du CUFR Jean-François Champollion, École supérieure d'audiovisuel de l'Université Jean-Jaurès de Toulouse.

L'offre s'est structurée en lien avec les spécificités économiques locales et fait ressortir 3 axes majeurs : santé, numérique et chimie fine, avec une spécialisation transdisciplinaire en « e-santé », domaine pour lequel Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup> est structure d'appui à l'innovation en Région.

Ces axes sont établis en complémentarité avec la métropole toulousaine, ce qui place d'emblée les établissements dans une position de rayonnement et sur une différenciation par rapport aux autres sites régionaux, en cohérence avec les dynamiques de l'innovation et de la compétitivité : pôles de compétitivité et clusters (numérique, chimie verte...).

Le savoir-faire local, plus vaste, recouvre d'autres compétences industrielles et commerciales, en particulier à l'international.

Les établissements secondaires et universitaires s'inscrivent dans une stratégie commune de coopération pour le développement de filières et de mutualisation des fonctions et des ressources.

Les perspectives de développement du site, sur la base des projets actuellement connus, permettent d'espérer sur l'ensemble des établissements une progression des effectifs d'environ 20% pendant la période du prochain Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 (2 000 étudiants dans les 3 ans à venir).

Pendant la période du contrat de projets Etat-Région 2007-2013 ont été réalisés :

- la construction et l'équipement de l'école d'ingénieurs en informatique et systèmes d'information pour la santé ISIS – CUFR Jean-François Champollion (10,7 M€) ;
- la construction et l'équipement de la plateforme scientifique en galénique avancée GALA – École des Mines d'Albi-Carmaux (2 M€).

Castres-Mazamet a été l'un des premiers sites à signer le 7 juillet 2012 un contrat dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de Midi-Pyrénées, ce qui a permis de renforcer cette politique ainsi que la gouvernance, d'actualiser le projet de site et d'assurer la continuité du soutien aux projets.

Le projet de site s'articule autour de 2 axes :

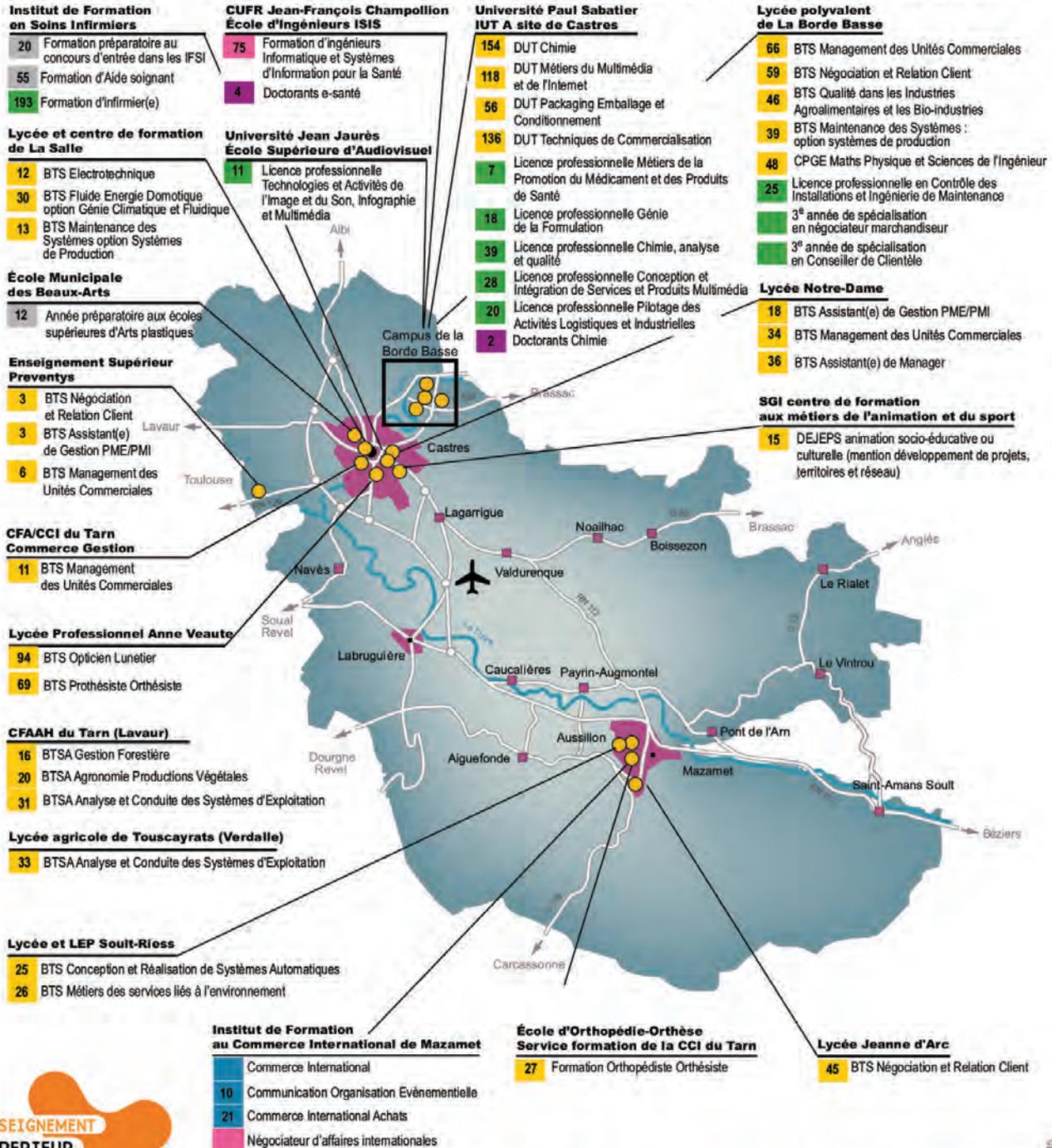
Axe 1 – Poursuivre la structuration des filières de formation (contribution du site à l'ambition 1 du SRESR : assurer la démo-

# Site d'enseignement supérieur-recherche-innovation de Castres-Mazamet

## Les effectifs année 2014-2015

**1 829 étudiants**

**18 établissements**



**Légende :** ■ = Bac + 1 ■ = Bac + 2 ■ = Bac + 3 ■ = Bac + 4 ■ = Bac + 5 ■ = Bac + 8



Spécialité mise pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie de sud du Tarn

Plan 14/10/2014/14-15

cratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur) ;

Axe 2 – Soutenir le développement de la recherche scientifique et technologique (contribution du site à l'ambition 2 du SRESR : être un acteur majeur dans l'économie de l'innovation).

Dans le cadre du contrat de site 2012-2015, ont été notamment réalisés :

- l'extension de l'IFSI (1,59 M€) ;
- des logements étudiants en centre-ville (0,35 M€) ;
- la création et l'équipement du Connected Health Lab de l'école ISIS (0,67 M€) ;
- la 1<sup>re</sup> phase de l'équipement de la plateforme de tests de transport et conditionnement ILIPACK de l'IUT (0,32 M€).

Les études relatives à l'adaptation des locaux de l'IUT et à la création de la Maison de campus ont été engagées.

Les nouvelles opérations qui doivent être réalisées au titre du CPER 2015-2020 sont en phase avec les axes prioritaires de la stratégie du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche visant à soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires, à offrir des campus attrayants et fonctionnels, à soutenir une politique de site dynamique et cohérente :

- construction de la Maison de campus, Learning Centre et service de documentation mutualisé dont l'établissement porteur est le CUFR Jean-François Champollion, coût estimé : 3,25 M€ en tranche 1 (SHON créée 1 200 m<sup>2</sup>)<sup>1</sup>, équipement 130 k€ ;
- réhabilitation-restructuration des locaux de l'IUT dont l'établissement porteur est l'Université Paul Sabatier, coût estimé : 3,6 M€, équipement 168 k€.

Les autres projets sont :

- la phase 2 de l'équipement de la plateforme de tests de transport et conditionnement ILIPACK - maîtrise d'ouvrage IUT (265 k€) et un complément d'équipement de la plateforme

scientifique en galénique avancée GALA - maîtrise d'ouvrage École des mines d'Albi-Carmaux (FEDER) ;

- la création d'InnoFab, atelier de fabrication numérique équipé de machines-outils pilotées par ordinateur dans un lieu ouvert à un public d'étudiants, de salariés, de bricoleurs adeptes du « do it yourself » mais aussi, et c'est la spécificité du Fab Lab de Castres-Mazamet en appui sur la culture locale, à un public de créateurs et d'entrepreneurs grâce au soutien d'un réseau d'entreprises volontaires pour s'impliquer dans son fonctionnement. L'objectif est en effet de diffuser la culture technique et scientifique auprès des jeunes, de valoriser les filières scientifiques et technologiques, de stimuler la créativité, l'inventivité et l'innovation et d'encourager l'entrepreneuriat. Le financement est assuré par le Syndicat mixte, l'IUT, la CCI du Tarn et des participations d'entreprises partenaires.

Les actions d'animation de la vie étudiante connaissent un vif succès et sont reconduites depuis plusieurs années :

- journée de rassemblement de tous les étudiants « défi sur le campus » et animations sportives et culturelles organisées en octobre dans le cadre de « la Semaine de l'étudiant », sous l'égide du PRES ;
- animations sportives définies en fonction des attentes des étudiants et proposées pendant toute l'année ;
- « point d'information logement », accueil et renseignements des étudiants et de leurs familles sur le logement à partir de mai-juin chaque année, etc. Sur cette question, une étude a été réalisée en 2014 à l'initiative du Syndicat mixte, par le pôle habitat de la Communauté d'agglomération, faisant le point sur la situation du logement étudiant et proposant de nouvelles lignes d'action.

Un guide de l'étudiant et un guide des formations sont édités chaque année et remis à la rentrée sous forme de clé USB ; ces informations sont également diffusées sur le site internet [www.etudier-castres-mazamet.com](http://www.etudier-castres-mazamet.com).

## L'offre foncière et immobilière pour les entreprises

Afin de soutenir la dynamique économique et d'accompagner l'innovation dans un contexte difficile, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet consacre d'importants moyens à l'aménagement d'infrastructures pour l'accueil d'activités, et apporte des aides directes aux entreprises qui se créent, se développent ou portent des projets innovants. En effet, l'agglomération de Castres-Mazamet doit poursuivre ses efforts pour faire valoir ses atouts concurrentiels favorisant le développement des activités endogènes et exogènes et l'innovation notamment dans les domaines de pointe sur lesquels elle a établi sa spécificité « santé, numérique et chimie fine ».

La Communauté d'agglomération dispose d'une offre foncière et immobilière pour laquelle, dans une conjoncture économique moins favorable, elle doit maintenir son niveau d'équipement et la qualité de son offre de services. En effet, une majorité des entreprises et des emplois de l'agglomération se concentrent sur les sites et bâtiments d'activités aménagés et gérés par la Communauté d'agglomération.

L'offre immobilière est désormais regroupée sur les pépinières-hôtels d'entreprises l'Arobase et l'Espace Initiatives sur le Causse Espace d'Entreprises et le Centre Bradford sur le pôle mazamétain, auxquels s'ajoutent 3 bâtiments locatifs à Castres. Une offre privée de bureaux existe sur le site du Causse : le bâtiment Proudreed.

À noter qu'en complément du budget ICIC, le parc immobilier de la Communauté d'agglomération comprend d'autres équipements tels que l'Espace Ressources et le restaurant du Lac des Montagnès. L'Arobase joue un rôle central dans l'animation du tissu économique local et sa vocation mixte de pépinière-hôtel d'entreprises/plateau technique va être renforcée par une utilisation

1. Une tranche ultérieure porte sur la salle polyvalente de 800 m<sup>2</sup> de SHON.

optimale des espaces disponibles avec des aménagements et des équipements spécifiques : extension en cours de la plateforme technologique et scientifique GALA, création d'espaces mutualisés pour du co-working, projet de conciergerie d'entreprises en lien avec le Plan Local d'Insertion Economique...

Les projets des entreprises locales, la création d'activité et l'accueil de nouvelles entreprises devraient permettre de maintenir le rythme de commercialisation du foncier (fin 2014, les cessions en cours portent sur 1,5 ha pour des activités de services, commerciales et artisanales pour 7 entreprises) :

- sur les sites du Causse et du parc d'activité du Thoré pour le foncier industriel ;
- sur le site d'activités artisanales du Galinrey ;
- sur le secteur UZCH du Causse pour des activités liées à la santé ;
- sur le site de La Molière Basse avec la vente des derniers lots à vocation commerciale.

Dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a engagé en 2014 la rénovation de la zone d'activité de la Chartreuse à Castres et a poursuivi la mise à niveau de la signalétique des sites.

L'entretien courant réalisé par les communes via des conventions fixant les rôles respectifs des communes et de la Communauté d'agglomération, s'exécute en fonction des besoins.

Par ailleurs, deux études ont été lancées pour vérifier la faisabilité de l'aménagement des sites La Trille à Mazamet et l'Écosite à Labruguière et au travers d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), la Communauté d'agglomération a lancé les travaux d'aménagement de la voie d'accès et la création des réseaux nécessaires à l'implantation d'un établissement commercial au lieu-dit Maison Neuve, zone de la Chartreuse à Castres.

## L'accompagnement des entreprises et l'activité de la Technopole

Malgré les incertitudes qui pèsent sur la modification de la réglementation nationale pour prendre en compte l'évolution de la législation européenne ainsi que les impacts de la réforme territoriale sur les dispositifs régionaux, la priorité donnée par la Communauté d'agglomération au soutien financier des entreprises est affirmée :

- aides à la recherche et au développement ;
- études de faisabilité ;
- subventions à la construction ;
- rabais sur le foncier ;
- rabais de loyer pour les entreprises accueillies en pépinière ;
- exonérations fiscales.

À ce titre, en 2014, les crédits consommés pour les aides directes aux entreprises s'élevaient à 403 879 €.

En outre, en 2014 l'accent a été mis sur la prospection exogène, avec une mission externalisée qui a permis de multiplier les actions de détection de projets par une présence accrue sur des salons professionnels, des opérations de marketing direct et une veille sectorielle. La Communauté d'agglomération a apporté une réponse avec des solutions foncières et immobilières à une dizaine de projets.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet apporte son soutien financier (367 974 € en 2014) à l'association Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, qui joue un rôle stratégique pour les filières technologiques à forte valeur ajoutée : santé, numérique et chimie fine, et dont l'action contribue au rayonnement eurorégional, européen et de l'agglomération.

Pour prioriser l'action intercommunale, cela permet de renforcer le service de l'action économique dont dispose la

Communauté d'agglomération et d'offrir un accompagnement qualifié des TPE et PME du territoire, notamment pour le montage de dossiers de demande de subvention, l'animation du tissu économique endogène et l'appui à l'implantation de porteurs de projets ou d'investisseurs identifiés dans le cadre de la prospection.

La Communauté d'agglomération inscrit en outre son action de développement économique en cohérence avec les acteurs qui interviennent à des échelles qui dépassent le périmètre intercommunal : bassin d'emploi, région et métropole toulousaine...

À ce titre, en lien avec Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, la Communauté d'agglomération s'implique dans un réseau de structures partenaires :

- les agences locales de réseaux nationaux telles qu'Initiative Tarn et Entreprendre Tarn qui proposent un accompagnement des porteurs de projets et des prêts d'honneur ;
- les pôles de compétitivité qui permettent le renforcement des territoires et de leurs entreprises en cohérence avec les stratégies régionales de développement économique : Cancer-Bio-Santé, Agri Sud-Ouest Innovation et Aerospace Valley ;
- la plateforme technologique et scientifique en galénique avancée GALA portée par l'École des mines Albi-Carmaux ;
- les structures de recherche, de transfert de technologie et d'innovation : Incubateur Midi-Pyrénées, Toulouse Tech Transfert et CEA Tech.

Pour la concertation avec la société civile, la Communauté d'agglomération s'appuie sur le Conseil de développement.

Elle participe également au fonctionnement de l'association IT Media 2 dont l'activité est liée à la formation à distance dans le cadre du réseau régional Pyramide, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn.

# Habitat et politique de la ville



*Une évaluation réalisée en 2014 indique que la construction de 651 logements neufs a été entreprise sur le territoire de la Communauté d'agglomération entre 2011 et 2013.*

## Le Programme Local de l'Habitat

Le troisième Programme Local de l'Habitat, opérationnel depuis juin 2011 pour une durée de 6 ans, définit les interventions soutenues par la Communauté d'agglomération en faveur du logement. Ce document de prospective anticipe les besoins, les attentes et les objectifs de production de logements à mettre en œuvre à l'échelle intercommunale autour de 4 axes : la stratégie foncière, les besoins en logements neufs, le confort des logements existants et le suivi de l'évolution de l'habitat.

Pour la première période triennale, un objectif de production de 1 840 logements (soit 310 logements/an dont 90 logements

locatifs sociaux) a été approuvé par la Communauté d'agglomération. Une première évaluation réalisée en 2014 indique que de 2011 à 2013, la construction de 651 logements neufs a été entreprise sur le territoire de la Communauté d'agglomération, ce qui représente 217 logements/an (71% de l'objectif prévisionnel).

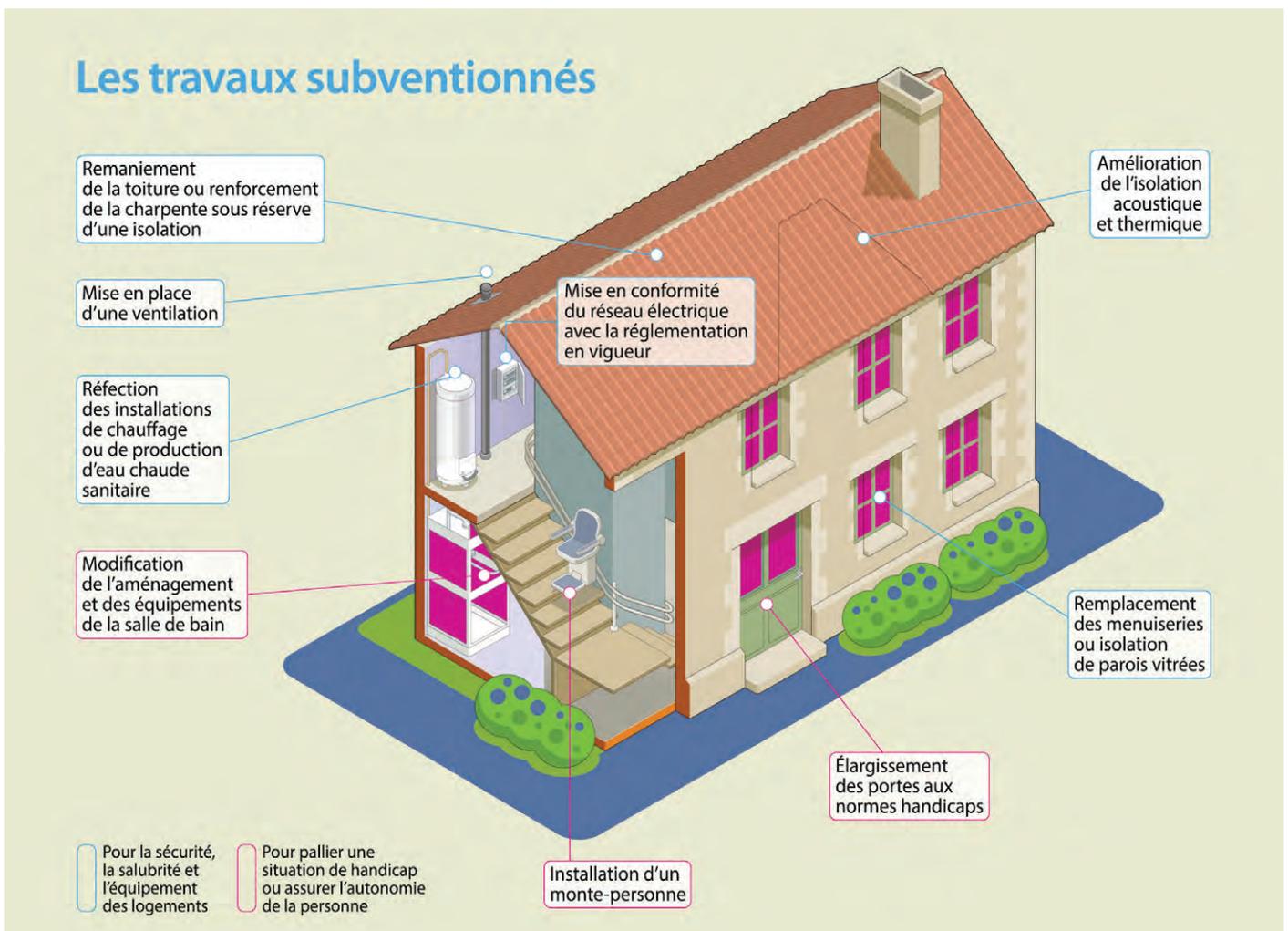
Au cours de la même période, environ 115 logements sociaux ont été mis sur le marché. Face à ce constat, la Communauté d'agglomération a souhaité maintenir ses efforts et le programme d'acquisitions foncières élaboré en 2012, a été poursuivi : 3 sites parmi la trentaine identifiée, ont été acquis par l'Établissement Public Foncier Local.

La Communauté d'agglomération répartit ses aides au logement en deux volets distincts : l'amélioration du confort de

l'habitat ancien public ou privé, et la mise sur le marché de nouveaux logements sociaux.

En 2014, la Communauté d'agglomération a soutenu les bailleurs sociaux dans leur stratégie patrimoniale : 132 000 € de subventions ont été alloués et les emprunts de 5 opérations de réhabilitation, situées le plus souvent dans des secteurs prioritaires de la politique de la ville, ont été garantis.

En outre, un effort particulier a été soutenu sans discontinuité en direction des propriétaires privés grâce aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et au programme Habiter Mieux, actions concertées entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les collectivités, mobilisant des financements destinés à aider les propriétaires pour la



réhabilitation de leur logement.

En 2014, la Communauté d'agglomération a ainsi engagé des aides pour 80 propriétaires occupants dans le cadre du programme Habiter Mieux, pour 4 propriétaires bailleurs et 8 propriétaires occupants dans le cadre de l'OPAH communautaire urbaine ; les subventions allouées s'élevaient à 137 495 €, réalisées en fin d'exercice à hauteur de 33 983 €.

L'étude sur le lancement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, initiée en 2013, s'est prolongée en 2014 ; elle couvrira l'ensemble du territoire communautaire, avec pour objectif prioritaire la rénovation énergétique des logements et répondra aux orientations nationales et aux préconisations faites à la fois dans le PLH et dans le Plan Climat Energie Territorial, lequel entre dans sa phase opérationnelle.

Concomitamment au lancement de cette OPAH, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Castres a fait l'objet d'une révision notamment au titre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à la société SEPIPROD. Les logements situés dans un environnement proche de cette société étant soumis à un risque de suppression entraînant des mesures obligatoires de renforcement des structures du bâti, la Communauté d'agglomération en partenariat avec l'entreprise, a confié à un bureau d'études la réalisation de diagnostics de travaux de prévention des risques pour chaque logement du périmètre concerné.

34 visites ont été réalisées représentant 27 logements de propriétaires occupants et 7 logements locatifs. Les besoins identifiés concernent pour 8 maisons, uniquement le renforcement des menuiseries existantes, pour 11 maisons, un remplacement partiel et le renforcement des menuiseries existantes et pour 15 maisons, le remplacement intégral des menuiseries. Conformément à la loi du 16 juillet 2013 portant diverses dispositions d'adaptation aux droits de l'Union Européenne dans le domaine du développement durable, la Communauté d'agglomération et la société SEPIPROD

prendront en charge à parts égales le coût des travaux dans la limite de 20 000 € TTC par logement ou de 10% de la valeur vénale du bien.

En outre, la Communauté d'agglomération souhaite investir d'autres volets relatifs à l'habitat afin d'amplifier les dispositifs nationaux et les adapter au contexte local dont le marché immobilier se caractérise par une faible tension.

Une étude a été menée auprès des bailleurs sociaux pour déterminer les raisons de la vacance du parc HLM et permettre d'élaborer une stratégie partagée pour lutter contre ce phénomène. Des pistes de progrès ont été identifiées et présentées en quatre axes :

- produire une offre nouvelle et rendre plus attractive l'image des bailleurs sociaux en poursuivant les démolitions-reconstructions et en réhabilitant le patrimoine ancien pour qu'il réponde aux besoins actuels ;
- adapter les logements aux besoins des populations vieillissantes en repérant, dans le parc existant, les logements bien situés (centre-ville, proximité des commerces...) et en les équipant (douche italienne, ascenseurs, volets roulants...). Ce repérage pourrait être intégré dans les plans stratégiques de patrimoine (PSP) ;
- mettre en place une stratégie commerciale afin d'anticiper les besoins des locataires et créer les conditions pour satisfaire les besoins de mobilité ;
- faire en sorte que le demandeur ait accès à toutes les étapes de l'instruction de sa demande.

Enfin, les centres anciens des communes urbaines sont affectés par une vacance persistante et par un phénomène de paupérisation ; une OPAH de rénovation urbaine associée à un dispositif de soutien à la primo-accession dans l'ancien pourrait être une piste pour renforcer l'attractivité des cœurs de villes.

La Communauté d'agglomération, à travers sa politique du logement, privilégie la recherche de solutions pour améliorer le cadre de vie. Afin de respecter le

libre choix du statut d'occupation, elle s'attache à valoriser le patrimoine bâti et à accueillir de nouvelles populations tout en veillant à maîtriser la consommation d'espace, qu'il s'agisse du développement du logement social, de la rénovation des logements anciens ou de la mobilisation des logements vacants. Ce faisant, elle répartit ses efforts entre les centres villes, les quartiers sensibles et les zones rurales.

## Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Conclu le 29 juin 2007 pour 3 ans, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été prorogé à plusieurs reprises pour s'achever en décembre 2014. Basé sur une géographie prioritaire comprenant huit quartiers classés selon l'importance des problématiques rencontrées (en catégorie 1 : Laden-Petit Train, Aillot-Bisséous, Lameilhé à Castres, et La Falgalarié à Aussillon, en catégorie 2 : le centre-ville de Mazamet, en catégorie 3 : le centre-ville de Castres, La Lauze à Mazamet et le centre-ville de Labruguière), ce contrat s'appuyait sur 5 thématiques d'intervention :

- l'habitat et le cadre de vie ;
- l'accès à l'emploi et le développement économique ;
- l'éducation et la réussite éducative ;
- la santé ;
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.

Chaque année, une note de cadrage définissant les axes de programmation retenus par l'Etat et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSÉ) en collaboration avec la Communauté d'agglomération est envoyée aux structures porteuses de projet. En 2014, étaient privilégiés par ordre décroissant de priorité l'emploi et développement économique, le lien social, la jeunesse, l'éducation et la participation des habitants.

En 2014, 92 dossiers de demande de sub-

vention (y compris les dossiers FIPD et PRE) ont été déposés par 41 porteurs de projet. 87 actions (dont la MOUS) portées par 42 structures ont finalement été retenues par le comité de pilotage qui s'est tenu le 14 mars 2014. Le coût global des actions s'élève à un peu plus de 3,6 M€.

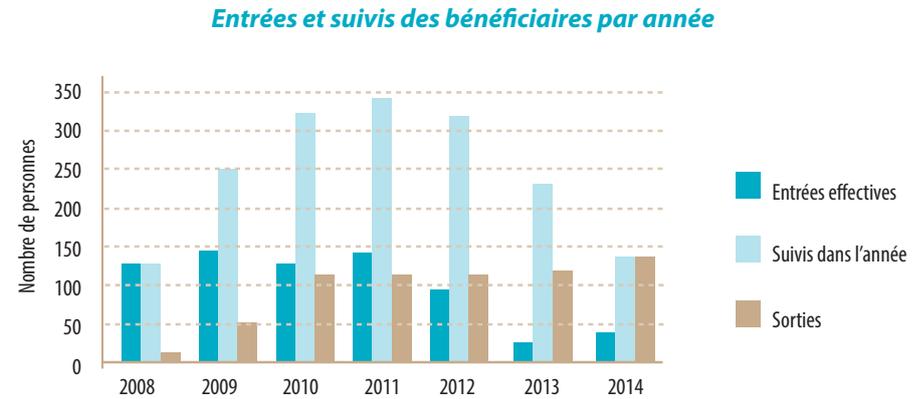
Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale permet de bénéficier des crédits spécifiques de l'Acse destinés aux actions ciblant les habitants des quartiers prioritaires selon les répartitions suivantes.

La Communauté d'agglomération a consacré en 2015 une enveloppe de :

- 65 000 € pour les activités d'emploi, le développement économique, et le réseau santé précarité insertion,
- 63 073 € pour la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) assurée par le pôle « habitat et politique de la ville » et par un bureau d'études dédié aux villes d'Aussillon, Mazamet et Labruguière.

Les actions d'insertion économique et d'alphabétisation font l'objet d'un suivi attentif grâce à des tableaux de bord précisant les objectifs et les indicateurs d'évaluation, lesquels sont consignés dans des conventions engageant chaque année les porteurs de projet et la Communauté d'agglomération.

En 2015, la politique de la ville sera renouvelée en profondeur. De nouveaux quartiers prioritaires seront définis sur la base de 2 critères : un seuil minimal d'habitants fixé à 1 000 habitants et des ressources infé-



rieures à 60% du revenu fiscal médian de référence.

Le nouveau contrat de ville sera mis en œuvre à partir d'un diagnostic partagé et du projet de territoire porté par l'intercommunalité. Les habitants devront être partie prenante de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes ce qui suppose la création de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

Les objectifs visés sont répartis en trois piliers :

- un pilier « cohésion sociale » : réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires en portant une attention particulière aux jeunes et aux femmes ainsi qu'en intégrant la lutte contre les discriminations ;
- un pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : améliorer de façon signi-

ficative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la prévention de la délinquance ;

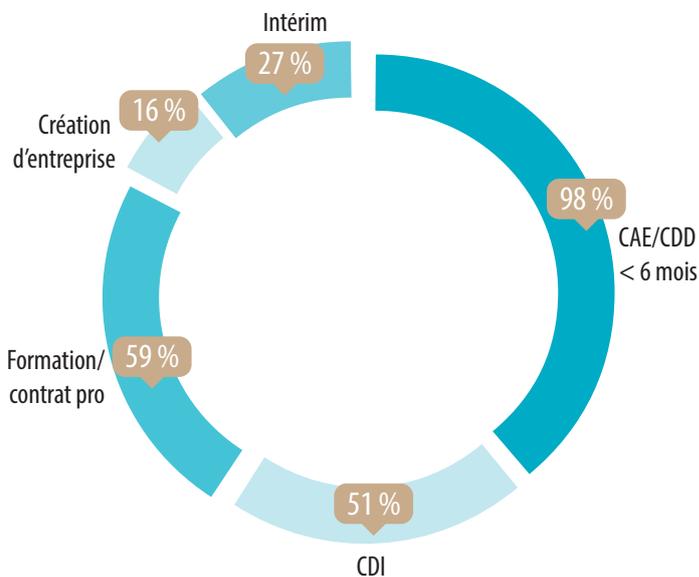
- un pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi » : réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération de référence, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes.

## Plan Local d'Insertion pour l'Emploi

Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE), instauré en 2007 et opérationnel depuis 2008, constitue le volet « Emploi et insertion professionnelle » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

	Nombre d'actions par thématique						Total MOUS comprise	Communes	CACM	Acse (hors PRE)
	Nombre d'actions	Habitat	Emploi	Éducation	Santé	Citoyenneté				
2007	103	10	24	25	10	34	4 181 375 €	710 698 €	113 315 €	293 354 €
2008	101	7	22	20	10	43	2 918 315 €	681 124 €	112 938 €	304 987 €
2009	99	6	19	24	13	38	2 689 249 €	644 403 €	117 845 €	307 661 €
2010	101	7	18	27	10	39	2 836 205 €	727 386 €	114 639 €	223 022 €
2011	85	6	17	22	10	30	2 808 068 €	594 052 €	108 330 €	194 418 €
2012	88	3	18	25	11	31	2 811 122 €	603 262 €	108 876 €	178 709 €
2013	85	3	17	25	11	28	3 019 642 €	579 681 €	127 753 €	130 076 €
2014	87	3	17	23	12	32	3 600 083 €	566 079 €	118 773 €	136 164 €

Sorties positives des bénéficiaires



Conclu pour une durée de 6 ans, ce plan a comme objectif initial d'aider 600 personnes en grande difficulté d'insertion à trouver un emploi ou une formation. Il a été prolongé de deux années supplémentaires (2013 et 2014), avec un objectif porté à 680 personnes.

Ce dispositif repose sur des commissions chargées de valider l'inscription de demandeurs d'emploi retenus pour bénéficier d'un accompagnement renforcé dont la durée moyenne est de 24 mois.

Finalement, sur la programmation 2007/2014, 681 personnes sont entrées dans le PLIE et en sont sorties au plus tard le 31 décembre 2014, date de fin du dispositif. 38% résident sur les quartiers prioritaires de politique de la ville. Le taux de sorties positives a été de 37%.

Les bénéficiaires ont été invités à définir un projet professionnel, puis ont été accompagnés dans leur démarche, le but étant d'obtenir un contrat ou une formation à l'issue des 24 mois, ce qui est alors considéré comme une sortie positive.

Au cours de la durée du PLIE, on observe que les sorties positives se sont concrétisées majoritairement par des CDD supérieurs à 6 mois, des CDI ou des formations qualifiantes ou professionnalisantes comme l'indique le schéma suivant.

L'association départementale InterPLIE a assuré la gestion des financements européens liés à l'accompagnement des personnes ou à des actions d'insertion mises en œuvre dans le cadre du programme.

La complexité du montage de ces dossiers a imposé des contrôles longs et rigoureux et par voie de conséquence, un allongement dans les délais de paiement. La Communauté d'agglomération a donc ouvert une ligne de trésorerie pour ne pas pénaliser les associations concernées.

En définitive, le PLIE a révélé un très grand éloignement des personnes par rapport à l'emploi, ce qui explique des résultats inférieurs aux objectifs initialement prévus.

Pour compléter cette démarche d'insertion et favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, la Communauté d'agglomération a décidé d'utiliser la commande publique en introduisant des clauses d'insertion dans ses marchés publics. Un « facilitateur » des clauses a également été mis à la disposition des communes membres de l'agglomération et d'autres partenaires publics. C'est ainsi que 30 184 heures ont été inscrites dans les marchés publics conclus depuis 2010.

Pour la prochaine programmation 2014-2020, il a été convenu de poursuivre la démarche sans reconduire toutefois le PLIE. Il s'agira surtout d'effectuer un repérage attentif des personnes en recherche d'emploi habitant les quartiers prioritaires en instaurant un dialogue étroit avec les principaux acteurs impliqués : travailleurs sociaux du Département, Pôle emploi, Mission locale. L'articulation CUCS-PLIE avait amorcé ce type de rapprochement. Ce partenariat a pour but d'apporter des réponses les plus adaptées possibles aux nombreuses problématiques rencontrées par les demandeurs d'emploi.

En outre, la Communauté d'agglomération poursuivra sa recherche en matière de création de nouveaux emplois dans des secteurs d'activité émergents. Une étude engagée en 2014 a en effet ciblé cinq filières potentiellement porteuses : l'agriculture et l'agroalimentaire, l'économie circulaire, l'économie numérique, les énergies alternatives de l'écoconstruction, les services à la personne et aux entreprises...

Cette étude a permis d'aboutir à des projets concrets et adaptés à la réalité économique et sociale du territoire de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, avec des pistes de travail qui peuvent conduire à la mise en place de solutions pérennes pour redynamiser l'économie et répondre aux besoins des employeurs et des bénéficiaires.

Ce projet ambitieux nécessite un suivi sur le long terme pour concrétiser des opérations viables, dynamiques et innovantes.

# Transports collectifs



*Une ligne transagglomération relie les centres urbains de Castres et de Mazamet via Labruguière en desservant l'hôpital du Pays d'Autan et l'aéroport régional.*

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet est autorité organisatrice de transports urbains depuis sa création le 01/01/2000. À ce titre et via sa régie, elle exploite dans son périmètre le réseau urbain Libellus, la navette centre-ville Libellus Chrono, le transport à la demande Taxi-Libellus, le transport de personnes à mobilité réduite Mobi-Libellus et depuis le 01/09/2012, les transports scolaires.

## Les transports urbains

La restructuration du réseau de transports urbains en 2013 : 4 lignes structurantes, 6 lignes secondaires, 1 navette centre-ville, 16 lignes de transport à la demande, 1 service pour les personnes à mobilité réduite, a permis de franchir la barre des 2 millions de voyages annuels (2 300 000 début 2014), avec 1 450 000 kilomètres parcourus par an.

Fort de ce succès, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet s'est fixée comme objectif de continuer à s'adapter à l'évolution des besoins de déplacements et d'offrir un service toujours plus performant au plus grand nombre. Ainsi, le plan d'action mis en œuvre en 2014 a porté sur les points suivants :

- cadencer les horaires des lignes urbaines ;
- simplifier les tracés des lignes 2 et 3 ;
- restructurer la navette centre-ville de Castres : arrêt à la demande dans l'Écusson, desserte de la gare SNCF à chaque arrivée et départ des TER, desserte du quartier Saint-Jean ;
- améliorer la desserte d'Aussillon village ;
- améliorer la desserte de Lagarrigue ;
- desservir l'aéroport depuis Castres et Mazamet/Aussillon.

À noter une dizaine de nouveaux arrêts ont été créés sur les lignes urbaines et 24 nouveaux arrêts sur les lignes de transport à la demande.

Le renouvellement de la flotte de véhicules s'est poursuivi à hauteur de la qualité voulue pour ce service, avec l'acquisition de 2 nouveaux autobus ainsi que la modernisation du mobilier urbain, via la pose de nouveaux abribus, de bancs et de têtes désaxées sur les poteaux trop proches des maisons ou de haies.

Les perspectives pour 2015 sont :

- la mise en route du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV) ;
- la remise à niveau et l'installation de nouvelles cellules de comptage des passagers dans les véhicules (12 véhicules seront ainsi équipés) ;
- la livraison d'un nouvel autobus et d'un véhicule dédié aux déplacements des personnes à mobilité réduite ;
- la conclusion d'un marché public visant à désinfecter les véhicules une fois par trimestre ;
- la conclusion d'un marché public visant à desservir la base de loisirs du Lac des Montagnès.

*Un réseau de bus dédié aux transports scolaires doublé de renforts dans les centres villes.*



## Les transports scolaires

En 2014, la Communauté d'agglomération exploite des « renforts » de lignes urbaines, nécessaires afin de prendre en charge les élèves aux heures de pointe, et des « services scolaires » sous-traités qui prennent en charge les élèves là où il n'y a pas de ligne urbaine. Au total, ce sont près de 5 000 élèves qui sont transportés par ces services.

Afin de les optimiser et d'accompagner les communes dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la Communauté d'agglomération a décidé de :

- créer un nouveau service scolaire pour desservir la commune de Navès et de sécuriser les arrêts ;
- améliorer la desserte de la commune du Vintrou ;
- améliorer la desserte et sécuriser les arrêts du Lycée Forestier André Alquier de Saint-Amans-Soult.

L'opération « plan transport » mise en place en 2013 a été renouvelée et permet aux établissements scolaires et à la Communauté d'agglomération d'échanger, de préparer la rentrée, de mettre en place les services de ramassage adéquats...

Enfin, un premier protocole de coopération a été signé entre le collège des Cèdres à Castres et la Communauté d'agglomération. Ce protocole renforce le travail commun engagé depuis de nombreuses années. Il permet la mise en œuvre d'actions de prévention et une procédure commune afin d'améliorer les conditions de transport des élèves.

En 2015, les renforts scolaires des lignes urbaines seront mis en place à Mazamet et Aussillon, un appel d'offres sera lancé pour poursuivre l'exploitation des renforts scolaires des lignes urbaines de Castres et le protocole de coopération sera étendu.

### La mise en accessibilité du réseau de transports urbains

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, vise à donner une impulsion forte à l'intégration sociale des personnes à mobilité réduite. Elle a pour objectif de garantir l'accès en toute autonomie à tous les citoyens se trouvant en situation de mobilité réduite, temporaire ou définitive, au réseau de transports (compétence de la Communauté d'agglomération) et aux espaces publics (compétence communale).

Après avoir rendu 11 arrêts accessibles en 2013, la Communauté d'agglomération a poursuivi son effort en 2014 : 47 arrêts ont été aménagés sur les communes d'Aiguefonde, Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet, Payrin-Augmontel et Valdurenque.

Il est prévu d'aménager 12 arrêts supplémentaires en 2015. La Communauté d'agglomération adoptera également d'ici septembre 2015 son Agenda d'Accessibilité Programmé, planifiant notamment les aménagements de ses arrêts jusqu'à fin 2017.

Concernant le parc de véhicules, tous les autobus et 2 navettes sont accessibles. D'ici fin 2015, 5 autres navettes devraient l'être ainsi que l'ensemble du parc qui sera sonorisé par des haut-parleurs intérieurs et extérieurs.

### Les modes doux et alternatifs, l'intermodalité

La Communauté d'agglomération s'attache à faciliter l'utilisation de plusieurs modes de transports pour un même déplacement.

Pour cela :

- elle informe sur les autres services (SNCF, bus régionaux, Tarn Bus), notamment via ses fiches horaires et son site internet ;
- elle prend en compte les correspondances entre modes de transports ;
- elle travaille en collaboration avec la Région et le Département pour harmoniser les horaires, mutualiser les arrêts de bus et le mobilier urbain...

La Communauté d'agglomération s'attache également à créer des lieux adéquats à l'utilisation de plusieurs modes de transports, on parle alors de Pôle d'Echanges Multimodal (PEM). Après avoir lancé un premier appel d'offres en 2014, les travaux du Pôle d'Echanges Multimodal basé à côté de la gare SNCF de Mazamet-Aussillon débuteront en mai 2015. Le pôle associera les réseaux de transports de la Communauté d'agglomération, de la Région, du Département et de la SNCF. Sur un même lieu, des quais seront destinés à chaque réseau de transports, l'accessibilité et la sécurité y seront optimales. Ce projet permet également de repenser l'aménagement du parvis de la gare : parking agrandi pour les usagers, stationnement des vélos...

2015 verra le lancement des procédures et premiers travaux destinés au futur Pôle d'Echanges Multimodal de Castres.

## Équipements culturels, sportifs et de loisirs



*Grand bassin ludique et bassin sportif de 25m à la piscine de L'Archipel à Castres.*

## L'espace culturel multimédia Apollo - Michel Bourguignon

L'espace culturel multimédia Apollo-Michel Bourguignon, construit en 1993 pour rayonner au-delà de Mazamet et de son pôle urbain, a été reconnu équipement culturel d'intérêt communautaire en 2000.

Cet espace est équipé de deux salles de cinéma dont une pouvant accueillir des spectacles vivants. Il comprend également des espaces d'exposition et d'animation pour les artistes et les associations culturelles et une médiathèque. Sa gestion est assurée par :

- la Communauté d'agglomération pour l'entretien du bâtiment et son gardiennage,
- une délégation de service public pour l'exploitation du cinéma,
- l'association Accord chargée par la ville de Mazamet de la programmation culturelle.

Pour sa part, la Communauté d'agglomération met en œuvre un programme de travaux d'entretien et de mise aux normes particulièrement soutenu depuis 2010.

En 2014, la rénovation de la salle d'exposition et de la grande salle, soit 125 k€ d'investissement ont permis à cet outil culturel de faire franchir le cap des 20 ans dans d'excellentes conditions.

## La salle de musiques actuelles Lo Bolegason

Créé en 2001, Lo Bolegason est un lieu de diffusion musicale où les artistes amateurs, les têtes d'affiche comme les artistes émergents trouvent leur place. Cet établissement est géré par une régie à personnalité morale et autonomie financière exploitant un service industriel et commercial.



Espace culturel multimédia Apollo – Michel Bourguignon.



Concert au Bolegason.

En 2014, les principaux indicateurs sont :

- 47 concerts (dont 26 payants) ont été programmés,
- 81 groupes se sont produits, essentiellement issus du Tarn et de Midi-Pyrénées, soit 290 musiciens (dont 95 amateurs),
- 1 768 heures de studio de répétition, soit 32 % de taux d'occupation pour 247 abonnés,
- 9 743 spectateurs.

De part son statut, l'indicateur de recettes propres est à observer : avec 178 492 € en 2014, celles-ci sont en augmentation de 14,3% alors que les subventions de fonctionnement avec 453 949 € ont augmenté de 5,7%, soit 24 510 € (la part de la Communauté d'agglomération étant de 50%).

## Les piscines et la patinoire

Piscines, patinoire, base de loisirs : les équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire sont regroupés au sein d'une même direction afin d'offrir à l'ensemble de leurs utilisateurs un niveau de service élevé et cohérent.

L'activité des piscines et patinoire représente près de 400 000 usagers pour quatre établissements. Toutefois en 2014, la fréquentation a accusé une légère baisse en raison de la fermeture inopinée de la piscine de La Lauze fin mai compte tenu de l'état de l'établissement malgré une amélioration de la fréquentation à L'Archipel.

Il est à noter :

- À la piscine de L'Archipel, la saturation de certains créneaux constitue toujours un facteur de frustration pour les usagers individuels comme les clubs, la création de nouvelles activités aquatiques (vélo, trampolines...) sont très appréciées des nouveaux usagers,
- la réforme des rythmes scolaires a nécessité de nouveaux plannings d'occupation des bassins entraînant la fermeture de Caneton au public en semaine et la diminution des créneaux disponibles pour les écoles primaires.

En matière d'investissement, l'année a été marquée par le chantier de reconstruction de la piscine de La Lauze, dont la réouverture s'est faite à la fin du 1er semestre 2015. Les autres investissements se sont portés principalement sur la piscine de L'Archipel par rapport à la réfection de l'accès des usagers dans le vestiaire piscine ; au restaurant de L'Archipel sur la reprise de l'étanchéité du sol de la cuisine ; à Caneton, sur la reprise de l'étanchéité du bassin dans l'objectif d'une meilleure maîtrise de la consommation et de la qualité de l'eau.

	2014	2013	Recettes	
Piscine Archipel	242 962	228 371	655 022 €	Augmentation public et scolaires
Patinoire Archipel	63 635	60 870	221 234 €	Augmentation du public
Piscine Caneton	49 597	49 313	65 668 €	Fréquentation stable
Piscine La Lauze	25 816	49 784	37 527 €	Ouvert durant 5 mois en 2014

## La base de loisirs du Lac des Montagnès

La base de loisirs du Lac des Montagnès située au cœur de la Montagne noire est devenue un lieu touristique. La Communauté d'agglomération assure sa gestion à travers l'entretien des espaces verts et des équipements, la surveillance des lieux et organise l'ouverture à la baignade pendant la saison estivale.

La fréquentation de cette base de loisirs

s'élève à environ 50 000 visiteurs par an, avec une activité estivale fortement marquée. Une attention toute particulière est portée à la qualité de l'eau classée comme « de bonne qualité pour la baignade ». L'offre ludique aquatique, comme les activités de loisirs d'initiative privée présentes sur le site, concourent à l'attractivité de ce site.



Le Lac des Montagnès est ouvert à la baignade en juillet et en août.

## Cadre de vie et environnement



*La Communauté d'agglomération met gratuitement à disposition des habitants (sur réservation) un composteur en bois à installer dans le jardin.*

## La collecte et la valorisation des déchets

En 2014 a été mise en œuvre l'organisation de la collecte des déchets ménagers selon le mode d'habitat :

- conteneurs enterrés en centre urbain des communes de Castres, Labruguière et Mazamet ainsi que ponctuellement dans les communes d'Aiguefonde, Lagarrigue, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque ;
- bacs privatifs pour les gros producteurs ;
- bacs individuels pour l'habitat pavillonnaire dense périurbain ;
- bacs de regroupement dans les hameaux.

Le programme de mise en place de conteneurs enterrés s'est donc poursuivi à Aussillon, Castres, Labruguière, Mazamet et Saint-Amans-Soult.

La réorganisation des collectes, couplée avec l'arrivée du véhicule de collecte à bras latéral automatisé, induit une profonde modification du service afin de permettre une maîtrise globale des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et une amélioration du service aux usagers.

Cette organisation a permis une certaine stabilité des tonnages de déchets ména-



Des modes de collecte adaptés en fonction du type d'habitat.

### Production de déchets ménagers

	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Encombrants	Total collecté	Total annuel par habitant en kg
2008	24 808,88	3 500,51	1 733,70		30 043,09	362,82
2009	23 826,43	3 558,66	1 649,04	273,00	29 307,13	353,93
2010	23 506,90	3 673,33	1 736,55	338,00	29 254,78	353,30
2011	23 249,95	3 864,26	1 702,81	224,13	29 041,15	350,72
2012	22 625,15	3 867,65	1 764,62	174,79	28 432,21	343,37
2013	21 336,17	4 111,52	1 798,64	138,44	27 384,77	330,72*
2014	21 454,46	4 240,76	1 920,92	75,52	27 691,66	339,92*
<b>Évolution 2014 / 2013</b>	<b>+ 0,55 %</b>	<b>+ 3,14 %</b>	<b>+ 6,80 %</b>	<b>- 45,44 %</b>		<b>+ 1,12 %</b>

\* À titre de comparaison, le total annuel moyen par habitant en France est de 376 kg (donnée 2011).

gers collectés (+1,12 %). Cela contribue à la stabilisation des coûts et permet de conserver les taux de TEOM stables depuis 2007 malgré l'augmentation du taux de TVA de 5,5% à 7% en 2013, puis à 10% en 2014.

Il faut noter la bonne progression des quantités de verre collecté qui stagnaient depuis quelques années.

Conformément aux possibilités offertes dans la loi dite « Grenelle de l'Environnement », la Communauté d'agglomération s'est engagée dans un programme local de prévention des déchets qui vise à réduire de 7% d'ici 2016 les quantités de déchets ménagers collectés.

En 2014, les actions suivantes ont notamment été réalisées :

- mise à disposition « gratuite » de composteurs individuels en bois pour les particuliers ;
- distribution d'autocollants « stop pub » à coller sur les boîtes aux lettres ;
- extension du nombre de bornes aériennes de récupération du textile.

## La réhabilitation des anciens sites de dépôt

La Communauté d'agglomération assure la gestion et le suivi de deux anciennes décharges de déchets ménagers : celle du « Pioch de Gaïx » à Valdurenque et celle du « La Mane » à Mazamet.

Concernant le site du « Pioch de Gaïx » à Valdurenque, celui-ci a été réhabilité en 2012 et fait maintenant l'objet d'un suivi post-exploitation, notamment de la station d'épuration des lixiviats<sup>1</sup>.

Le site de « La Mane » à Mazamet fait également l'objet d'un suivi post-exploitation depuis l'année 2002 consistant à suivre la qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que l'entretien global du site. Des travaux d'aménagement permettant d'assurer la pérennité du suivi sont à l'étude.

**1. Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets, de produits chimiques ou d'un sol contaminé par des polluants.**

## Pour en savoir plus...



### Les sites internet

Communauté d'agglomération : [castres-mazamet.fr](http://castres-mazamet.fr)  
Enseignement supérieur : [etudier-castres-mazamet.com](http://etudier-castres-mazamet.com)  
Développement économique : [castres-mazamet-technopole.com](http://castres-mazamet-technopole.com)  
Plateforme numérique : [ims.netwoks.com](http://ims.netwoks.com)  
Coopération décentralisée : [guediawaye.com](http://guediawaye.com)  
Transports Libellus : [libellus.org](http://libellus.org)  
Piscines, patinoire : [larchipel.fr](http://larchipel.fr)



### Les supports numériques

**Clé USB rentrée étudiante 2015-2016** : quatre guides pratiques consultables sur une clé de 4 Go, le guide des formations, le guide de l'étudiant, le guide de l'hébergement et de la restauration, le guide touristique.

### Les rapports et actes administratifs

**Rapport d'activité** : publié chaque année depuis 2000, ce rapport qui répond aux obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales, s'adresse en premier lieu aux conseillers municipaux des communes membres de la Communauté d'agglomération, aux partenaires de l'action intercommunale et, plus largement, à tous les habitants.



### Infrastructures économiques

ZAC du Causse - compte rendu annuel d'activité  
ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte rendu annuel d'activité  
ZAC de l'Écosite - compte rendu annuel d'activité  
ZAC du Thoré - compte rendu annuel d'activité

### Le magazine d'information de l'agglomération de Castres-Mazamet



**Pôles Sud** est tiré à 44 000 exemplaires et distribué dans les boîtes aux lettres de l'agglomération.  
Version e-brochure consultable en ligne.

## Les guides pratiques

**Guide de l'hébergement et de la restauration** : réalisé en partenariat avec les Offices de Tourisme, ce guide s'adresse aussi bien aux touristes qu'à la clientèle d'affaires et aux habitants.

**Guide touristique de Castres-Mazamet** : pour faciliter la découverte de l'agglomération.

**Guide d'accueil des nouveaux arrivants de Castres-Mazamet** : un carnet d'adresses pour faciliter son installation dans l'agglomération : trouver un déménageur, rechercher un logement, scolariser les enfants... et découvrir le nouveau cadre de vie : sortir, faire du sport, rencontrer des gens... Ce guide, destiné prioritairement aux entreprises et organismes qui recrutent, met en valeur l'attractivité de l'agglomération et perpétue la tradition d'accueil.

**Guide de l'étudiant 2015-2016 (sur clé USB)** : il propose à la fois un carnet d'adresses futé et un pense-bête pour faciliter l'installation des nouveaux étudiants.

**Guide des formations 2015-2016 (sur clé USB)** : présentation des formations supérieures dispensées dans le sud du Tarn, avec le détail des spécificités des diplômes préparés, de l'organisation des enseignements et des débouchés professionnels.

**Guide du tri** : pour utiliser au mieux le dispositif de collecte et de tri mis en place par la Communauté d'agglomération.

**Guide du Plan Climat Energie Territorial** : pour tout savoir sur les dispositifs et actions de la Communauté d'agglomération en faveur du PCET.

## Les publications éditées par les partenaires pour le développement économique

**Plaquette institutionnelle et rapport d'activité 2014 de Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>**

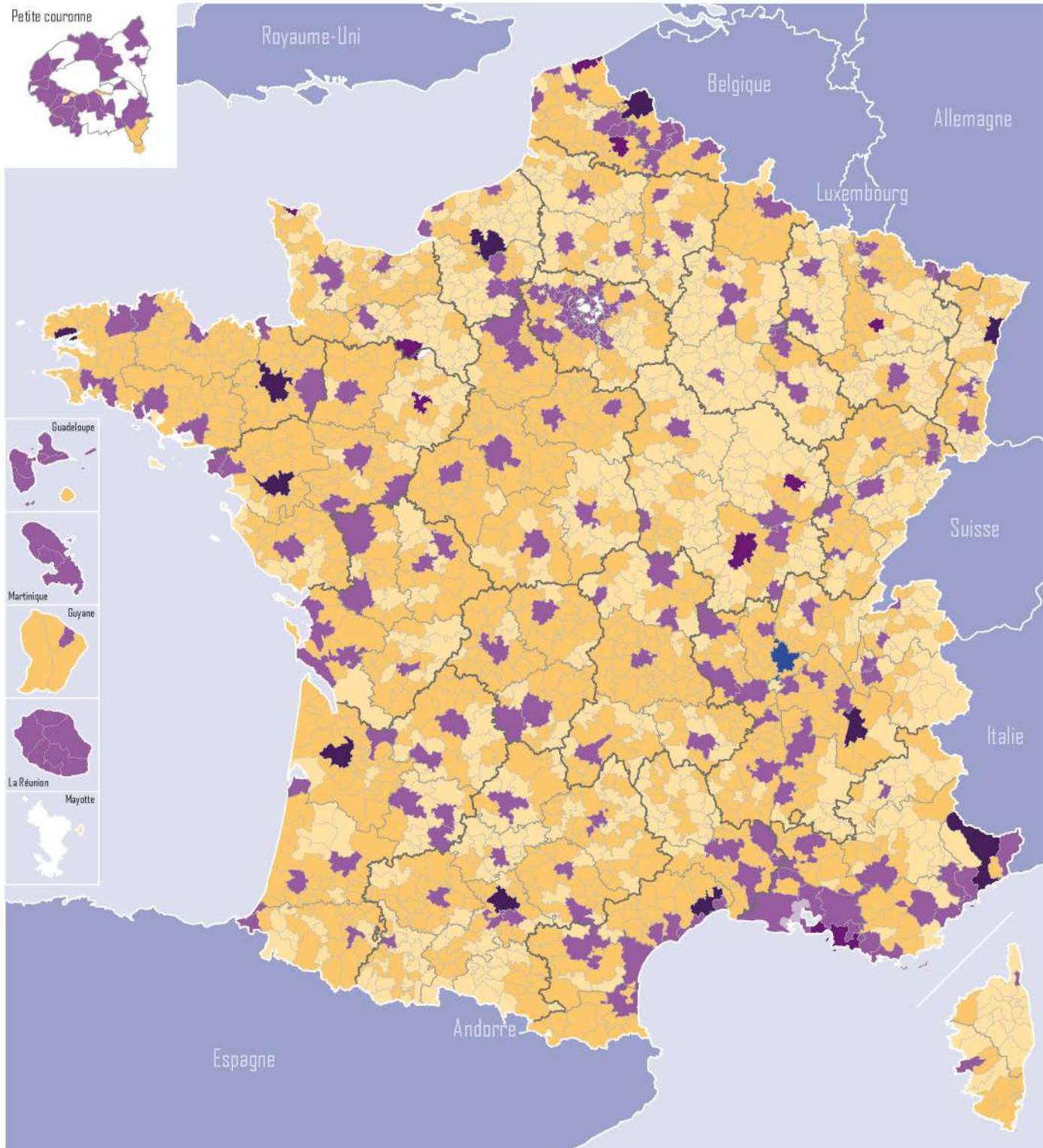
**Plaquette la chimie gagnante** : plaquette de prospection pour l'implantation dans le domaine de la chimie.

**Les cahiers de la e-santé** : ce numéro des cahiers de la e-santé est consacré à l'Université d'été de la e-santé, rencontre internationale organisée par Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup> qui s'est tenue à Castres en juillet 2013. Il présente une synthèse des débats et permet d'accéder via des QR codes au site tv-esante.com où sont disponibles en vidéo la totalité des ateliers, tables rondes, plateaux tv, interviews d'experts... Édité par le Syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, ce cahier met particulièrement en avant l'attractivité de l'École d'ingénieurs ISIS.

**Plaquette de présentation Université d'été de la e-santé** : pour tout savoir sur cet événement incontournable des acteurs de la e-santé.



# L'INTERCOMMUNALITÉ À FISCALITÉ PROPRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015



## LES DIFFÉRENTS TYPES DE GROUPEMENTS À FISCALITÉ PROPRE

<p><b>Métropole</b></p> <p>Nombre : 11 Nombre de communes : 453 Population totale regroupée : 6 303 722</p>	<p><b>Communauté urbaine</b></p> <p>Nombre : 9 Nombre de communes : 201 Population totale regroupée : 2 322 898</p>	<p><b>Communauté d'agglomération</b></p> <p>Nombre : 226 Nombre de communes : 4 744 Population totale regroupée : 25 889 681</p>	<p><b>Métropole de Lyon</b></p> <p>Nombre : 1 Nombre de communes : 59 Population totale regroupée : 1 346 720</p>
<p><b>Syndicat d'agglomération nouvelle</b></p> <p>Nombre : 3 Nombre de communes : 15 Population totale regroupée : 148 674</p>	<p><b>Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique</b></p> <p>Nombre : 1 062 Nombre de communes : 17 704 Population totale regroupée : 18 284 334</p>	<p><b>Communauté de communes à fiscalité additionnelle</b></p> <p>Nombre : 822 Nombre de communes : 13 412 Population totale regroupée : 8 622 173</p>	<p><b>Commune isolée</b></p> <p>Nombre de communes : 70 Population totale regroupée : 4 034 615</p>

## Instances communautaires

Le Conseil, instance délibérante, est composé de conseillers communautaires élus au suffrage universel direct : 49 titulaires et 12 suppléants pour les communes de moins de 1000 habitants ; il a délégué certains pouvoirs au président, M. Pascal BUGIS, élu lors de la séance d'installation du Conseil de la Communauté du 14 avril 2014, qui en est l'autorité territoriale et assure la fonction de l'exécutif.

Le Bureau est composé de façon à ce que toutes les communes soient représentées ; il comprend auprès du président : 14 vice-présidents et 10 membres élus parmi les délégués des communes ; les vice-présidents représentent le président pour l'exercice des différentes compétences que celui-ci leur a déléguées.

Les commissions et groupes de travail se répartissent entre les commissions obligatoires : Commission d'appel d'offres, Commission de délégation de service public, Commission consultative des services publics locaux, Commission des finances, ouverte à tous les maires, et 6 commissions thématiques : Compétitivité du territoire-Développement économique, Urbanisme prospectif-Habitat-Politique de la ville, Cohésion territoriale-Politiques contractuelles, Infrastructures de communication-Développement numérique-Transports, Cadre de vie-Développement durable, Enseignement supérieur-Recherche-Transfert de technologie.

## Instances consultatives

Le Conseil de développement, commun au pays et à l'agglomération, est une instance de consultation, de proposition et d'animation composée de 55 membres, où la société civile est largement représentée ; présidé par M. Guy MILLAN, il a contribué à l'élaboration du projet d'agglomération et de la charte de développement durable du pays.

La Commission locale d'évaluation du transfert des charges est composée de représentants de la Communauté d'agglomération et des communes ; son rôle est d'évaluer les transferts de compétences réalisés vers l'Établissement public de coopération intercommunale.

La Commission intercommunale pour l'accessibilité a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des mesures à prendre en application de la loi du 11/02/2005, elle est consultée sur l'accessibilité des transports urbains, des établissements recevant du public...

## Organismes extérieurs

La Communauté d'agglomération exerce certaines de ses compétences au travers d'organismes extérieurs constitués à cet effet, qu'elle soutient financièrement.

Deux régies : la régie Libellus, chargée de l'exploitation du service des transports urbains et la régie Lo Bolegason, chargée de l'exploitation de la salle de musiques actuelles labellisée par le ministère de la Culture.

Six syndicats mixtes : syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie du sud du Tarn, syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet, syndicat mixte du SCoT d'Autan et de Cocagne, d'autres sur des aspects spécifiques à certaines politiques communautaires : syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers - Trifyl, syndicat mixte du bassin de l'Agout, syndicat mixte pour l'exploitation du minicar Anglès-Brassac.

Deux sociétés d'économie mixte que sont la SAEM InterMédiaSud, dont la Communauté d'agglomération est l'actionnaire principal (capital de 2 000 305 €), créée en 1997 pour déployer le réseau à haut débit et la plateforme numérique de Castres-Mazamet et la SEM 81, société départementale d'aménagement et d'équipement.

Des associations dont la Communauté d'agglomération est membre, qui relèvent principalement de deux domaines : l'organisation territoriale et le développement économique : Castres-Mazamet Technopole<sup>CEEI</sup>, pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé, Platinnes, pôle de compétitivité Agri Sud Ouest Innovation, Aerospace Valley, réseau des pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées, Initiative Tarn.

La Communauté d'agglomération a créé en 2009 un Établissement public foncier qui permet au territoire de mutualiser des moyens afin de disposer d'une ingénierie foncière, il a pour objet de réguler et maîtriser le marché foncier, d'anticiper et d'inscrire les projets dans un cadre cohérent et d'assurer le portage foncier pour ses membres.

## Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire de ceux qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

ACSÉ	Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances
AFNOR	Association Française de NORmalisation
CACM	Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDG	Centre De Gestion
CEEI	Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
CPER	Contrat de Projets État-Région
CPL	Courant Porteur en Ligne
CUFR	Centre Universitaire de Formation et de Recherche
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
EPF	Établissement Public Foncier
EPFL	Établissement Public Foncier Local
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FTTH	Fiber To The Home
IAE	Institut d'Administration des Entreprises
ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
IMS	InterMédiaSud
ISIS	Informatique et Systèmes d'Information pour la Santé
IUT	Institut Universitaire de Technologie
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MAPTAM	Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles
NRAZO	Noeud de Raccordement Zone d'Ombre
OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées
PCET	Plan Climat Énergie Territorial
PDU	Plan des Déplacements Urbains
PETR	Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
PLATINNES	PLATeforme d'Innovation sur les Etablissement de Santé
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local d'Insertion pour l'Emploi
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PTU	Périmètre de Transports Urbains
R&D	Recherche et Développement
RN	Route Nationale
RPIMA	Régiment de Parachutistes d'Infanterie de Marine
SAEM	Société Anonyme d'Économie Mixte
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDIS	Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours
SEM	Société d'Économie Mixte
SRESR	Schéma Régional Enseignement Supérieur et Recherche
TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USB	Universal Serial Bus
VT	Versement Transport
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAD	Zone d'Aménagement Différé

## Réunions tenues en 2014

<i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>	Lundi 13 janvier 2014
<i>Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »</i>	Lundi 13 janvier 2014
<i>Commission des Finances</i>	Lundi 13 janvier 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 13 janvier 2014
<i>Vœux</i>	Lundi 13 janvier 2014
<i>Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>	Vendredi 24 janvier 2014
<i>Commission « Transports urbains - Cadre de vie - Développement durable »</i>	Lundi 27 janvier 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 3 février 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 14 avril 2014
<i>Conseil</i>	Mercredi 23 avril 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 28 avril 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 19 mai 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 19 mai 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 26 mai 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 16 juin 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 30 juin 2014
<i>Commission des Finances</i>	Lundi 8 septembre 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 8 septembre 2014
<i>Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »</i>	Lundi 15 septembre 2014
<i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>	Lundi 15 septembre 2014
<i>Commission « Cadre de vie - Développement durable »</i>	Lundi 15 septembre 2014
<i>Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>	Lundi 22 septembre 2014
<i>Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »</i>	Lundi 22 septembre 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 22 septembre 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 29 septembre 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 20 octobre 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 24 novembre 2014
<i>Commission « Urbanisme prospectif - Habitat - Politique de la ville »</i>	Lundi 24 novembre 2014
<i>Commission « Cohésion territoriale - Politiques contractuelles »</i>	Lundi 24 novembre 2014
<i>Commission « Compétitivité du territoire - Développement économique »</i>	Lundi 24 novembre 2014
<i>Commission des Finances</i>	Lundi 24 novembre 2014
<i>Commission « Enseignement supérieur - Recherche - Innovation - Transfert de technologie »</i>	Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2014
<i>Commission « Infrastructures de communication - Développement numérique - Transports »</i>	Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2014
<i>Commission « Cadre de vie - Développement durable »</i>	Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2014
<i>Bureau</i>	Lundi 1 <sup>er</sup> décembre 2014
<i>Conseil</i>	Lundi 8 décembre 2014

Castres-Mazamet,  
11 septembre 2015.  
Ce rapport a été établi par  
**Jean-Luc Chambault**,  
Directeur général  
à partir des contributions  
fournies par ses services.

Coordination et suivi de fabrication : service communication.

Crédits photographiques : Laurent Frézouls, à l'exception des photos suivantes : Dominique Delpoux : couv (bg), p.35 ;  
Christophe Harter : p.36 ; Gilles Tordjman : p.5 (md), p.7, p.12, p.13, p.27 ; Lezarts création : illustration p.4 (hd) ; DR : p.4 (mg), p.10 et p.11.

Réalisation graphique et mise en page : studio nbs – 06 87 27 21 63



Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - CS 50007 - 81115 Castres cedex  
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02  
[www.castres-mazamet.fr](http://www.castres-mazamet.fr) – E-mail : [agglomeration@castres-mazamet.com](mailto:agglomeration@castres-mazamet.com)